

Association du Souvenir Aux Morts des Armées de Champagne

Le Général EON

Notre Association est en deuil de son vénéré Président. Le général Eon, grand Officier de la Légion d'honneur, croix de guerre, est décédé subitement en son domicile de Versailles, le 22 janvier 1934.

Le général Eon était né à Djello (Algérie), le 23 août 1857; il avait fait ses études au Prytanée Militaire de La Flèche. Entré à l'École de Saint-Cyr en 1875, il en ressortait premier sous-lieutenant au 16^e bataillon de chasseurs à pied en 1877. Il passa à l'École Supérieure de la Guerre, en 1883-1885. Promu lieutenant-colonel au 72^e régiment d'infanterie à Amiens, puis colonel au 129^e régiment d'infanterie à Angers, il partit au début de la guerre, à la tête d'une brigade.

Au front, le général Eon eut une conduite des plus héroïques. Il fut blessé deux fois en Champagne et en Belgique. Nommé officier de la Légion d'honneur après la bataille de la Marne, il était promu commandeur après celle de Verdun, puis grand officier de la Légion d'honneur à la fin de la guerre.

Ses obsèques ont été célébrées le 24 janvier en l'église Saint-Symphorien de Versailles, au milieu d'une foule nombreuse. Notre Conseil d'administration était largement représenté et en l'absence du général Gouraud, Président d'honneur, notre secrétaire général, M. Gaston Chezél, a prononcé les paroles d'adieu que nous reproduisons ci-dessous :

Mesdames, Messieurs,

L'Association du Souvenir « aux Morts des Armées de Champagne », est profondément atteinte par le deuil cruel qui l'a frappée en la personne de son Président.

Une autre voix beaucoup plus autorisée que la mienne devrait, en ces douloureuses circonstances, dire notre peine et nos regrets. Le général Gouraud, notre Président d'honneur, retenu hors de France, ne peut venir dire ici quels liens affectueux l'unissaient à celui que nous pleurons. Il aurait dit aussi comment le général Eon s'est donné tout entier à sa tâche de Président de notre Association avec un dévouement qui ne s'est jamais ralenti. Et pourtant, la guerre a été pour lui plus terrible encore que pour d'autres, car non seulement il a fait toute la campagne à la tête d'unités d'élite et a pris part aux plus durs combats, notamment en avril 1917 aux Monts-de-Champagne, mais encore pendant qu'il se battait des deuils cruels le frappaient dans ses plus chères affections. Le général Eon aurait pu prendre un repos bien gagné, mais il a préféré continuer à servir et toujours pour la Patrie, en honorant la mémoire de ceux qui sont morts pour elle.

Nommé Président à la création de notre Association, il a toujours apporté aux délibérations de notre comité sa grande expérience des hommes et de la vie, donnant les plus précieux conseils avec cette bonté si naturelle chez lui qui l'avait fait adorer de ses hommes au front.

Fidèle à toutes nos cérémonies, il ne manquait jamais notre pèlerinage annuel et après s'être recueilli sur la tombe de son frère, le commandant Louis Eon, tué le 25 septembre 1915, à Souain, il gravissait son douloureux calvaire en montant la côte de Massiges où son fils, le sous-lieutenant Eon est disparu, le 3 février 1915. Après avoir rendu ainsi à ses morts une pieuse visite, il se mêlait à la foule des pèlerins et avec une grande simplicité, il partageait la douleur de ceux qui, comme lui, visitaient les tombes de leurs chers morts.

Ces morts de Champagne, comme il les aimait!!

Lors d'une de nos assemblées générales, il s'exprimait ainsi en parlant d'eux: « Chers disparus, morts des armées de Champagne, nos cœurs sont toujours avec vous, le temps n'apaise pas notre douleur de vous avoir perdus; mais votre sacrifice héroïque nous oblige à être fiers de vous ».



Mon Général,

Le drapeau, que nous avons reçu de vos mains, s'incline devant votre tombe et dans ses plis toujours voilés de deuil, bat tent tous les cœurs de ceux qui, comme nous, vous ayant connu, vous étiez profondément attachés. Nous connaissions vos sentiments, la grande foi qui dirigeait votre vie est en cet instant un apaisement à notre douleur. — Vous nous quittez, mon Général, après avoir accompli toute votre tâche, vous allez retrouver ceux des vôtres qui ont donné leur vie à la patrie et nous souhaitons qu'un jour, s'il plaît à Dieu, nous nous retrouvions tous dans la grande paix.

Madame,

Votre douleur est immense. Nous comprenons la perte irréparable que vous venez d'éprouver. Nous vous demandons respectueusement de nous permettre de la partager avec vous, et nous vous donnons l'assurance que le nom du général Eon restera toujours vivant dans notre mémoire et son souvenir dans notre cœur ».

Que Mme la Générale Eon, ainsi que ses enfants et ses 22 petits-enfants, trouvent ici l'expression de nos condoléances émues et la part très grande que nous prenons à leur deuil cruel.

JOURNÉES DU SOUVENIR

des 10 et 11 Février 1934

Assemblée Générale

DU 10 FÉVRIER 1934

Comme tous les ans, la foule nombreuse des adhérents et des amis de notre Association, se pressait le 10 février dernier, dans les salons de notre Président d'honneur, pour prendre part à l'assemblée générale de 1934.

Comme tous les ans aussi, cette journée du souvenir fut présidée par le général Gouraud qui fit son entrée à 15 heures, entouré des généraux Baudelaire, Serot-Almeras Latour, Gérard, des colonels Boyer-Resses, Boucher, etc., et des membres du Conseil d'administration.

Avant de déclarer ouverte l'Assemblée, le général Gouraud fait observer une minute de silence en hommage à nos morts de Champagne. Puis il donne la parole à M. Gaston Chezél pour la lecture des rapports moral et financier.

RAPPORT MORAL

présenté par M. Gaston CHEZEL, Secrétaire-Général

Lorsque, le 11 novembre 1918, les cloches de la petite ville de France, où les hasards d'une permission m'avaient conduit, ont sonné à toute volée la fin de la guerre, les rues habituellement si calmes et souvent désertes s'emplirent instantanément de toute la population qui attendait avec anxiété depuis plusieurs jours cette nouvelle. La joie débordait, trop longtemps contenue, les fenêtres s'ouvraient toutes grandes, on s'interpellaient de trottoir à trottoir, de maison à maison. Enfin, c'était la délivrance. Plus de cette contrainte qui nous étreignait le cœur, plus de cette appréhension à chaque courrier; finie cette angoisse perpétuelle qui nous opprimait. On riait et on chantait, la vie revenait avec la joie, la guerre était finie et on était victorieux.

Au milieu de cette allégresse si légitime, j'ai rencontré un camarade de guerre, et au bout d'un moment, sans trop savoir pourquoi, nous étions gênés par ce débordement de joie. Nous quittâmes la ville pour aller à travers la campagne, recouverte d'un grand manteau de brume, et, malgré nous, tout naturellement, nous évoquâmes nos camarades, ceux qui ne voyaient pas ce jour, mais qui, par leur sacrifice, l'avaient permis. Et tard dans la soirée, nous regagnâmes la ville qui s'était parée de drapeaux et de lumières. Mais, cependant, dans chaque rue, il y avait des points d'ombre, des maisons restaient obstinément closes, se recueillant dans le silence, et devant chacune d'elles, nous pouvions prononcer le nom d'un de nos camarades morts pour la France. Dès ce jour, les morts allaient-ils être oubliés? Non, les foyers où ils ne devaient jamais revenir pensaient à eux; et aussi les camarades qui avaient gravi avec eux le dur calvaire des quatre années de guerre.

Mon Général,
Mesdames,
Messieurs,
Mes chers Camarades,

Je m'excuse de commencer par ce souvenir personnel — au fond bien peu personnel — car tous les combattants ont ressenti la même chose, à la même minute; tous, ils ont pensé, dans ce matin de victoire, à ceux qui n'étaient plus là, qu'ils avaient laissés, au hasard des combats, à travers la terre de France. Tous les combattants ont d'abord pensé à leurs morts.

Et dans ces journées du Souvenir, qui, pieusement, chaque année, nous réunissent, il est bon de rappeler que, lorsque nous évoquons la mémoire de ceux qui sont morts pour la Patrie, nous sommes fidèles à la première pensée qui, spontanément, a jailli du cœur des combattants, le jour de la Victoire.

Et c'est pourquoi nous avons raison, l'année dernière, de dire que cette réunion, sous des apparences statutaires et des formalités légales, est surtout une réunion des membres d'une même famille qui se recueillent en pensant à ceux qui ne sont plus.

Réunion de famille. Ah! certes, mon Général, le symbole est complet! C'est chez vous qu'elle se tient, cette réunion. Vous êtes le père de notre œuvre. C'est de votre cœur qu'elle est née, cette Association du Souvenir, quand, il y a longtemps déjà, un 11 novembre, à Cauroy, vous suppliez les Anciens Combattants de ne pas oublier leurs camarades tombés sur les champs de bataille et de se rapprocher des parents des morts pour leur apporter la consolation du souvenir. Dès votre retour de Syrie, en 1923, vous avez voulu qu'en Champagne, un mémorial fût dressé pour attester, aux yeux des générations futures, la grandeur du sacrifice des morts de Champagne et l'héroïsme de ceux qui y ont combattu. Vous avez fait davantage encore pour nos morts en créant cette Association du Souvenir qui groupe les pères, les mères, les épouses et les enfants de ceux qui sont morts, avec ceux qui ont été les témoins de leur sacrifice. Et voilà la grande famille qui se dresse comme l'un des derniers bastions de l'idéal, face à la marée montante des appétits déchainés et des turpitudes d'une époque indigne des souffrances des combattants.

Qu'il nous soit permis, mon Général, de vous en exprimer notre respectueuse et affectueuse reconnaissance. — Mais pourquoi faut-il que cette réunion de famille soit tout attristée par le deuil qui vient de nous frapper?

Nous sommes encore sous le coup de cette douloureuse nouvelle de la mort du Général Eon, notre cher et vénéré Président, subitement enlevé à l'affection des siens et à l'attachement de tous ceux qui avaient été appelés à collaborer avec lui. Une délégation du Comité a assisté aux funérailles du Général Eon et lui a rendu les derniers devoirs au nom de notre Association.

Avant d'aborder la partie administrative de notre rapport, qu'il soit permis à votre Secrétaire général d'adresser un reconnaissant merci aux membres du Conseil d'administration si dévoués et si assidus à nos réunions, qui nous apportent tant d'heureuses initiatives et qui nous donnent de si précieux conseils. Et, personnellement alors, je tiens à exprimer aussi mes remerciements à mes camarades du Bureau qui m'apportent, en toutes occasions, le secours de leur dévouement et le soutien de leur affection.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis pour vous rendre compte de la marche de l'Association durant l'exercice 1933. L'année dernière, nous vous avons longuement entretenus de l'opportunité de créer une Fondation qui serait reconnue d'utilité publique, pour donner au Monument et à votre œuvre du Souvenir toutes garanties pour l'avenir.

Cette Fondation a été créée selon les décisions prises par votre Assemblée et elle a été reconnue d'utilité publique par décret du 16 mai 1933. De ce fait, les attributions de notre Association seront un peu modifiées en ce qui concerne le Monument et les Ossuaires, qui relèveront plus spécialement de la Fondation. Tous les ans, à l'Assemblée générale de l'Association, la Fondation se fera un devoir de vous présenter un rapport sur son activité. Il n'y a donc pas de changement, en fait; la Fondation assure la perpétuité de notre œuvre, mais elle n'a pas de ressources suffisantes et elle ne

peut compter que sur l'Association pour se les procurer. Cela est si vrai que nous vous proposerons d'opérer un virement du compte de l'Association à celui de la Fondation, et cela vous montrera la nécessité d'accroître encore l'activité de notre Œuvre.

Cette activité ne s'est point ralentie, mais peut-on dire qu'elle a sérieusement progressé? Le nombre de nos adhérents, qui était de 2.110 au 31 décembre 1932, n'est que de 2.300 au 31 décembre 1933. Nous ne sommes point de ceux qui se félicitent de n'avoir pas vu le nombre de leurs adhérents diminuer en raison des circonstances. Nous regrettons, au contraire, de ne pas pouvoir enregistrer plus d'adhésions et nous vous demandons de réagir et d'accroître notre propagande. Nous avons cependant de grands sujets de consolation. L'activité de la Section de Châlons ne se ralentit pas; elle augmente sous l'impulsion du Général Beauléaire et de notre grand ami Mallarmé, au dévouement si fertile. Le nombre de ses adhérents a augmenté, et par des réunions bien suivies et une propagande incessante, les membres de la Section de Châlons entretiennent, dans toute la région, où s'étend la grande ombre de Navarin, la fidélité du Souvenir.

Nous avons le grand plaisir de saluer la naissance de la Section de Troyes qui, sous l'impulsion de notre Camarade Dardenne, débute avec une cinquantaine d'adhérents; le succès de ses débuts est une sûre garantie de l'avenir de la Section de Troyes. Nos délégués sont toujours sur la brèche, et nous ne saurions trop les louer de leur zèle. M. Bondivienne, à Paris; M. Devaux-Buzard, à Chacé (Maine-et-Loire); le Colonel Drouin, à Bordeaux; le Capitaine Pellet, à Saint-Chamond; M. Lejeune, d'Hayange, nous envoient des adhésions. Le Capitaine Pellet fait passer des articles dans les journaux locaux. Excellente initiative à généraliser dans toute la France. Nous devons adresser une particulière mention de reconnaissance à Mme Fouré, notre déléguée à Colombus (Etats-Unis d'Amérique), qui nous adresse de nombreuses adhésions, généralement accompagnées de dons généreux. Magnifique exemple de bonne propagande à suivre. Nous avons été très heureux de recevoir l'adhésion de plusieurs Associations d'Anciens Combattants; ces adhésions sont une excellente chose et nous sommes très touchés de toutes les marques de sympathie qui nous sont prodiguées à toutes nos cérémonies; à nos pèlerinages; mais il nous faut aussi et surtout des adhésions individuelles d'Anciens Combattants qui doivent venir à nous nombreux pour tenir bien haut, tant que nous pourrons, le flambeau du souvenir. Malgré ces grands sujets de satisfaction, nous n'avons pas conscience d'un progrès très sensible. Aussi, nous insistons auprès de vous tous pour que vous nous aidiez. Le Comité accepte toutes les initiatives et est prêt à suivre celles qu'il juge réalisables.

Nous avons encore amélioré notre Bulletin, dont le succès s'accroît. Nous avons eu la grande satisfaction de pouvoir insérer des articles d'écrivains éminents, comme M. Madelin, de l'Académie française; le Général Deligny et des écrivains combattants. Nous avons créé deux nouvelles rubriques qui sont suivies avec grand intérêt: « Pages d'Histoire » et « Soldats de Champagne », dans lesquelles seront rappelées les principaux faits de la bataille de Champagne, et fixées les figures des principaux personnages, chefs ou soldats, tels qu'ils étaient. Les listes des corps retrouvés sur le champ de bataille paraissent régulièrement, un peu en retard peut-être, mais ce retard n'est dû qu'au fait que notre Bulletin ne paraît que quatre fois par an. Nous poursuivons cette publication avec toujours le secret espoir de permettre aux familles de retrouver leurs disparus. Notre Bulletin a du succès; il est lu par toute la France, dans nos colonies et nous avons beaucoup d'abonnés à l'étranger, où il représente un peu de la France, et de la bonne France. Mais il nous coûte cher, malgré des appels répétés à nos adhérents, malgré de nombreuses démarches, nous n'avons pas de publicité. Nous attirons encore une fois l'attention de l'Assemblée sur l'intérêt qu'il y aurait à diminuer les frais du Bulletin par une publicité plus étendue.

Notre pèlerinage connaît toujours un grand succès. Il est toujours parfaitement organisé, et pour cette organisation, là encore, la Section de Châlons nous apporte le concours le plus précieux. C'est la grande manifestation de notre Association et elle seule en justifierait l'existence. Permettre à des pères, des mères, des épouses, des enfants de ceux qui sont restés en Champagne, de venir

chaque année se recueillir, prier, pleurer sur la tombe de l'être cher qui repose depuis vingt ans bientôt dans cette terre avare, ou à l'endroit où il est à jamais disparu, n'est-ce pas là une belle action que nous considérons maintenant comme un devoir à accomplir chaque année. Mais, hélas! il n'y aura pas toujours des pèlerins, si les jeunes ne viennent pas à nous. Un jour, nos morts n'auront plus de visiteurs; leur tombe alors sera plus froide encore. Cela, nous voulons de toutes nos forces l'empêcher; c'est pourquoi, tout à l'heure, nous vous parlerons du pèlerinage des jeunes.

Depuis deux ans, nous vous entretenions du Calvaire de Somme-Suippe dont la souscription ne progresse pas. Malgré des dons généreux faits au début, il nous manque encore environ 3.000 francs pour réaliser les projets dont nous vous avons déjà plusieurs fois parlé. Nous espérons que la présente année ne passera pas sans que nous ayons pu remplacer le Calvaire de Somme-Suippe.

La situation de notre trésorerie est bonne; de cela, nous pouvons nous féliciter, car c'est chose rare en les temps que nous vivons; mais l'avoir important que nous possédons n'est pas encore suffisant pour entreprendre les travaux nécessaires à la conservation du monument, travaux dont on va vous parler tout à l'heure. Il faut, de toute nécessité, accroître nos réserves. Votre Comité envisage cette année une deuxième vente de charité pour laquelle le succès de la première est fort encourageant. Mais, pour cela, nous comptons sur le concours de tous nos amis. Nous demanderons aux femmes admirables qui ont si bien organisé la première vente, de renouveler leurs efforts. Nous allons procéder à la constitution d'un Comité de Dames, et connaissant leur zèle et leur dévouement pour notre Association, nous sommes sûrs du succès. Déjà que l'on tricote et que l'on rassemble les objets des comptoirs; il n'est pas trop tôt pour apporter sa collaboration à la recherche des ressources nécessaires pour consolider et aménager définitivement notre Monument.

Certes, nous sommes sûrs de pouvoir compter sur votre concours, et c'est la raison de notre audace. Mais cela ne suffit pas. Nous vous l'avons déjà dit, l'avenir nous inquiète. Nous disparaîtrons tous, et après?...

Où, l'avenir nous inquiète, et le présent nous afflige. Dans les temps que nous traversons, il est inutile, semble-t-il, d'insister sur la décadence des mœurs et l'absence de moralité que tout le monde constate; mais il faut ajouter à ces plaies sociales l'indifférence, et surtout l'indifférence des jeunes. doit-on leur en faire grief? Peut-être ne pèchent-ils que par ignorance! Ne soyons pas trop sévères pour eux; si souvent il nous a été donné de remarquer que les jeunes oublient la guerre et ceux qui l'ont faite. Ils ont le droit d'aimer la vie et la joie, mais cet amour de la joie, qui est le propre de la jeunesse, ne doit pas, cependant, leur faire oublier leur devoir, ce devoir que nous avons déjà si souvent rappelé. Hélas! jusqu'à ce jour, notre appel est resté vain. Et pourtant, nous avons besoin des jeunes qui sont l'espoir et l'avenir, nous qui sommes déjà presque le passé. Si nous les appelons à nous, ce n'est, certes pas, que nous demandions la relève!! Nous sommes habitués à servir et nous tiendrons jusqu'au bout. Mais les lois inexorables de l'existence nous entraînent chaque jour vers la fin. Quand nous ne serons plus là, il faut que notre œuvre continue. Il faut que les Jeunes viennent à nous pour la continuer, et en même temps, ils puiseront, près de nous, des forces nouvelles pour la vie. Nous sommes l'un des derniers refuges de l'idéal. Qu'ils viennent s'y réchauffer le cœur. La vie n'est pas seulement affaire d'argent et de plaisirs; les jeunes auront aussi leur tâche à accomplir. Et, qui sait! elle sera peut-être aussi rude que la nôtre. Qu'ils viennent donc parmi nous puiser du courage et goûter la joie saine du devoir accompli. Nous ne sommes pas les gens maussades que d'aucuns pensent, ne parlant que de batailles et de carnages. Nous aimons, certes, à parler de la guerre; non pas pour en souhaiter le retour, ce serait folie, mais d'abord parce que nous n'en avons pas peur. La lâcheté n'est pas notre affaire. Et ensuite, parce que c'est l'occasion de nous rappeler ceux que nous avons laissés sur la terre de France, au hasard des combats.

Pour qu'ils viennent à nous, il faut que les Jeunes comprennent cette puissance du Souvenir, ce lien qui unit si étroitement ceux qui ont vécu les mêmes heures dans la bataille. Et pour comprendre

cela, il faut comprendre d'abord pourquoi l'on se battait, et, ensuite, voir où et comment on se battait. C'est donc seulement sur le champ de bataille que l'on peut saisir toute la grandeur du sacrifice de nos morts.

Et c'est pourquoi nous avons pensé que le seul moyen de faire comprendre aux jeunes notre œuvre, et de les y attacher, était de les conduire d'abord sur le champ de bataille et de leur montrer les lieux où sont morts ceux dont on leur demande de vénérer la mémoire. Votre Comité va donc vous proposer de décider l'organisation d'un pèlerinage des jeunes pour le mois de mai prochain. Déjà, les milieux universitaires qui ont été pressentis ont accueilli cette idée avec enthousiasme, considérant que c'est le moyen de donner aux jeunes une grande leçon de patriotisme et d'entraîner leur cœur vers l'idéal. Nous comptons donc que vous voudrez bien voter la résolution qui, tout à l'heure, vous sera présentée à ce sujet.

Et ce soir, quand nous serons tous près de l'Inconnu pour ranimer la flamme du Souvenir, véritable symbole de notre Association, nous voudrions pouvoir dire, à celui qui représente tous les morts de la guerre, que, bientôt, nous lui amènerons une longue phalange de jeunes que nous aurons conduits d'abord à Navarin, puiser dans cette terre de Champagne la résolution d'être toujours fidèles au souvenir de nos grands morts.

Demain, selon une pieuse tradition maintenant établie, nous vous convions tous à la messe qui sera célébrée à la chapelle des Invalides par M. l'abbé Thirion, curé d'Auberives, habitué à vivre parmi nos morts de Champagne. Et ainsi, une fois encore, nous serons nombreux à rendre à nos morts l'hommage qui reste dû à leur mémoire.

SITUATION FINANCIÈRE

1933

L'avoir au 1^{er} janvier 1933 était de..... 58.700 90
Les recettes du 1^{er} janvier au 31 décembre 1933 sont de..... 27.539 30

Savoir :

Renouvellement des cotisations	16.606 80
Adhésions nouvelles	2.136 »
Rachats de cotisations	1.520 »
Quêtes	2.411 »
Publicité	100 »
Vente de carnets de timbres.....	1.350 »
Souscription : calvaire de Somme-Suippe.	795 »
Section de Châlons	2.080 »
Divers	225 80
Intérêt de banque	8 95
Revenus du portefeuille	305 75

86.240 20

Les dépenses de l'année 1933 sont de..... 26.418 »

Savoir :

Timbres et frais de recouvrement	1.937 40
Organisation de la messe annuelle.....	2.247 »
Bulletins	12.268 40
Cotisation « Flamme »	100 »
Timbres (vignettes)	2.000 »
Imprimés	3.527 75
Travaux d'écritures	850 »
Divers	150 »
Dépenses section de Châlons	856 65
Organisation du pèlerinage	1.777 »
Frais de banque	59 80
Dévalorisation du portefeuille	644 »

Avoir au 1^{er} janvier 1934..... 59.822 20

Bilan au 1^{er} Janvier 1934

ACTIF

Portefeuille :

2 Communales 4 % 1931.....	1.592 »	
3 Ville de Paris 1931.....	2.361 »	3.953 »
Dépôt à la Banque de France		41.565 85
Dépôt à la Société Générale.....		12.424 10
Dépôt aux chèques postaux		974 80
Espèces en caisse :		
Section de Châlons		248 55
Siège social		655 90
		59.822 20

PASSIF

Rachat des cotisations	19.242 »
Sommes réservées pour le Calvaire de Somme-Suippe.	2.740 »
Sommes destinées à la Fondation du Monument	10.000 »
Disponible	27.840 20
	59.822 20

Le général Gouraud donne ensuite la parole à M. Caquet pour donner lecture du Rapport des commissaires aux comptes.

Déclaration de la Commission de Contrôle

Mon Général,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à la mission qu'a bien voulu leur confier l'Assemblée générale du 11 février 1933, les membres de la Commission de Contrôle, MM. Jeant et Lambert, se sont réunis le samedi 6 janvier, au siège de l'Association du Souvenir aux Morts des Armées de Champagne.

Ils se sont fait présenter toutes les pièces concernant les recettes et dépenses de l'année 1933, et l'examen de ces pièces a permis de constater la parfaite tenue, ainsi que la sincérité des écritures.

Ils ont également procédé à la vérification des comptes en banque et des espèces en caisse, lesquels, au 1^{er} janvier 1934, présentaient un solde créditeur de 59.822 fr. 20.

Il résulte de nos vérifications que les chiffres indiqués au bilan qui vient de vous être soumis sont rigoureusement exacts.

En conséquence, la Commission de Contrôle vous propose de donner quitus au Trésorier, M. Ohampion, de sa gestion, pour l'exercice 1933; elle vous propose également de lui adresser des félicitations ainsi que des remerciements pour le zèle et le dévouement qu'il apporte dans ses fonctions.

Le secrétaire général donne ensuite lecture des rapports intéressant la fondation.

RAPPORT

sur la situation de la FONDATION, soumis, conformément à l'Article 7 des Statuts à M. le Ministre de l'Intérieur, M. le Ministre des Pensions et à M. le Préfet de la Seine.

EXERCICE 1933

MAI-DÉCEMBRE

Le Conseil d'administration de la Fondation dite « Monument aux Morts des Armées de Champagne et Ossuaires de Navarin » s'est employé, pendant le court exercice 1933, à mettre au point l'administration de l'œuvre et à dresser l'état des travaux néces-

saïres à la bonne conservation du Monument et à l'aménagement des ossuaires.

Dans sa première réunion, tenue le 8 juillet 1933, en l'Hôtel des Invalides, le Conseil, composé des pères, mères, veuves, orphelins des Morts de Champagne et d'Anciens Combattants, a procédé à la nomination de son bureau, qui a été ainsi constitué :

Président fondateur : Général Gouraud.

Vice-Président : M. Boucher.

Secrétaire général : M. Chezel.

Secrétaire général adjoint : M. Chabasse.

Trésorier : M. Champion.

Conformément à l'article 16 des Statuts, un règlement intérieur a été établi et soumis à M. le Ministre de l'Intérieur qui, après avis de M. le Ministre des Pensions, a bien voulu donner son approbation en date du 30 octobre 1933.

Ce règlement intérieur, nécessaire au bon fonctionnement de la Fondation, règle les attributions des membres du Bureau et prévoit, en outre, la création de Commissions destinées à seconder le Conseil.

Garde du Monument

Le Monument de Navarin reçoit, pendant une grande partie de l'année, de nombreux visiteurs; il a donc été reconnu nécessaire d'avoir un gardien chargé de recevoir les visiteurs et d'entretenir la crypte en parfait état de propreté.

Le gardien, grand mutilé, assure son service à notre entière satisfaction, mais son éloignement du siège social ne permettant pas de prendre les conseils dont il pourrait avoir besoin, il a été créé une Commission de surveillance composée de personnalités châlonnaises qui, par de nombreuses visites au Monument, rendent au Comité de signalés services.

Cette Commission, présidée par le Général Baudelaire, assisté de M. Louvard, Conseiller de Préfecture, et Mallarmey, vient d'établir des consignes, parmi lesquelles nous relevons les heures d'ouverture de la crypte qui sont, en hiver (du 11 novembre à Pâques), de 9 heures à 16 heures, les dimanches et jours fériés; en été, de 9 heures à 19 heures, les dimanches et jours fériés; de 13 heures à 19 heures, les jeudis et samedis.

Nous sommes persuadés qu'une active et intelligente surveillance du Monument sera assurée. Une liaison constante entre le gardien du Monument et la Commission de Châlons ne pourra donner que d'excellents résultats.

Monument, Ossuaire

Le but principal de la Fondation étant d'assurer l'entretien du Monument et l'aménagement des Ossuaires destinés à recevoir les corps des militaires retrouvés en Champagne, le Comité a décidé de créer une Commission chargée de veiller à la bonne conservation du Monument.

Cette Commission, composée très judicieusement d'architectes : MM. Maybel, Roisin, Delaage et du chef du secteur d'Etat civil de la Marne, le Commandant Chaussier, a fait présenter au Comité, par le Conservateur du Monument, M. Maybel, un rapport sur l'état actuel du monument et sur les travaux qu'il serait souhaitable de faire effectuer pour sa conservation et son achèvement.

Etat du Monument

Extérieurement. — Dans son ensemble, le Monument conserve son bel aspect; il est bien accroché à cette butte de Navarin qu'il domine, tout en faisant corps avec elle.

Seuls, les glacis en ciment du tronc de pyramide, par leurs lézards et leurs craquelures, présentent un aspect peu agréable.

Intérieurement. — On remarque à certaines périodes, particulièrement aux angles du plafond, des traces importantes d'humidité.

Le groupement des plaques commémoratives produit un aspect peu décoratif, et il y aurait lieu, tout en modifiant le moins possible la disposition de ces plaques, de leur donner une forme plus régulière permettant ainsi une décoration de la crypte, soit en marbre, soit en mosaïque.

Deux ouvertures, qui ont été débouchées à droite et à gauche de l'entrée, auraient besoin d'être fermées par des portes permettant l'accès sous les pentes du glacis.

Enfin, l'examen de la structure générale du Monument ne donne lieu à aucune inquiétude.

Voici, très brièvement résumée, la situation de notre Monument telle qu'elle a été présentée par le Conservateur du Monument.

Nous retiendrons tout d'abord que, malgré l'emplacement particulièrement exposé du Monument, nous ne devons avoir aucune inquiétude sur la solidité de l'édifice. Mais nous devons, d'ores et déjà, envisager des travaux de réfection qui seraient entrepris suivant l'état de nos disponibilités et d'après un ordre d'urgence établi ainsi :

Travaux qu'il serait souhaitable d'entreprendre pour la conservation du Monument et son achèvement.

<i>Extérieur.</i>	Montant du devis
I. — Réfection de la plate-forme supérieure....	Fr. 4.500 >
II. — Réfection des glacis :	
a) Revêtement par enduit	35.000 >
b) Ou revêtement en dalles de pierre.....	45.000 >
<i>Intérieur</i>	
III. — Clôture des baies intérieures.....	Fr. 5.600 >
IV. — Décoration intérieure	26.000 >
V. — Aménagement d'une nouvelle sortie.....	17.000 >

L'exécution de ces travaux s'élèverait donc à 87.500 francs, en envisageant le revêtement des glacis par un enduit de gravillon et sable de la Moselle, ou à 97.500 francs, en adoptant une deuxième solution qui nous a été proposée et qui consiste à l'apposition de dalles en pierre, ce qui représenterait un sérieux avantage, croyons-nous, quant à la solidité du socle du monument.

Nos ressources actuelles ne nous permettent pas d'entreprendre l'ensemble de ces travaux qui, cependant, doivent être prévus.

Nous retiendrons, pour 1934, seulement l'exécution des travaux intéressant l'extérieur du monument dont le devis s'élève à 39.500 francs ou 49.500 francs, suivant la solution adoptée pour le revêtement du glacis.

Il est bien entendu que ces travaux ne seront exécutés que lorsque nous aurons les ressources suffisantes.

Ossuaire

Avant la création de la Fondation, le Comité du Monument avait fait aménager trois caveaux contenant 1.552 corps (1.534 inconnus, 18 identifiés).

Poursuivant son œuvre, nous avons inauguré le 24 septembre dernier un caveau qui contient 461 corps (432 inconnus, 29 identifiés).

2.013 corps reposent maintenant dans les ossuaires de Navarin et ont une sépulture digne de leur mort héroïque.

Un cinquième caveau est actuellement en voie d'aménagement; 230 corps y étaient déposés au 1^{er} janvier 1934. Ce caveau sera terminé d'ici quelques mois.

A son achèvement, nous mettrons à la disposition du Secteur d'Etat civil de la Marne un sixième caveau. Par la suite, nous aurons à aménager de nouveaux ossuaires, suivant la demande du Ministère des Pensions.

Drapeaux dans les Cimetières

Nous fournirons cette année 15 pavillons au Secteur d'Etat civil de la Marne, pour que nos trois couleurs flottent en permanence dans les principaux cimetières nationaux de la Marne (Châlons-sur-Marne, Souain, Minaucourt, Jonchery, Bois-du-Puits, Suippes, Sillery, Cormicy, Aubérives, Sainte-Menehould, Mourmelon-le-Grand, Vienne-le-Château, La Harazée et Somme-Suippe).

La tâche à accomplir par la Fondation est donc considérable pour assurer le complet achèvement du Monument et garantir son entretien pour l'avenir. Il faut, pour cela, à la Fondation, des ressources qu'elle ne peut trouver que dans l'activité de l'Association du Souvenir. Et c'est en toute confiance dans l'avenir que la Fon-

lation commença sa tâche, certaine qu'elle peut compter sur cette aide indispensable et aussi sur la sollicitude des Pouvoirs Publics. Nous tenons, en particulier, en terminant ce premier rapport, à présenter à Monsieur le Ministre des Pensions et à Monsieur le Ministre de l'Intérieur notre reconnaissance pour l'obligeance qu'ont mis leurs services à nous faciliter la création d'abord et la reconnaissance d'utilité publique, ensuite, de la Fondation.

Situation Financière de la Fondation 1933

RECETTES

Portefeuille constituant la dotation de la Fondation (valeur au 1 ^{er} janvier 1933)..	73.414 40	
Sommes provenant du Comité d'action du Monument aux Morts des Armées de Champagne, dissous le 25 mars 1933...	13.896 25	
Dons	841 30	
Tronc de Navarin.....	1.381 35	
Vente d'objets divers au Monument.....	8.207 »	
Plaques commémoratives	1.455 50	
Revenus du portefeuille	1.671 25	
		100.867 05

DÉPENSES

Frais de correspondance	114 25	
Poses de plaques commémoratives	1.347 »	
Ossuaire n° 4	1.921 50	
Réparation effectuée au Monument	45 »	
Achat d'objets destinés à être vendus au Monument	3.560 »	
Gardiennage du Monument	600 »	
Imprimés	384 »	
Frais de banque	21 25	
Compte d'ordre pour dévalorisation du portefeuille	5.609 40	13.602 40
		87.264 65
Au 1 ^{er} janvier 1934		87.264 65

ACTIF

Portefeuille Fondation (valeur au 31 décembre 1933) :		
1.350 francs de rente 3 %	30.140 »	
1.912 fr. 50 de rente 4,50 %	36.125 »	
80 francs de rente 4 %	1.540 »	
	67.805 »	
Dépôt à la Banque de France	19.416 »	
En caisse au Siège social	43 65	
		87.264 65

PASSIF

<i>Fonds de Réserve.</i>		
Portefeuille (Dotation) :		
1.350 francs de rente 3 %	30.140 »	
1.912 fr. 50 de rente 4,50 % 1932.....	36.125 »	
80 francs de rente 4 % 1917	1.540 »	
Somme affectée au Fonds de Réserve pour l'exercice 1933 (article 11 des statuts)...	6.000 »	
	73.805 »	
Disponibles	13.459 65	
		87.264 65

L'Assemblée, après avoir entendu lecture de ces différents rapports, prend à l'unanimité, les résolutions suivantes :

Première Résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport moral et du rapport financier, et du rapport des Commissaires aux

Comptes pour l'exercice 1933, approuve les comptes qui lui sont présentés, donne quitus au Trésorier pour sa gestion et décide de virer au compte de la Fondation la somme de 10.000 francs destinée aux réparations qui sont entreprises au Monument.

Deuxième Résolution

L'Assemblée générale réélit comme membres du Conseil d'Administration, Mmes Salva, Drouet, Faerber, Colonel Rolland, MM. Péricard, Welter, Chezel, membres sortants, et MM. Lambert et Muller, nouveaux membres.

Troisième Résolution

L'Assemblée générale nomme Commissaires aux comptes pour l'exercice 1934 M. Zins Lucien et M. l'Intendant Gallot.

Quatrième Résolution

L'Assemblée générale, considérant qu'il est indispensable pour assurer la continuité de l'Association du Souvenir que les jeunes y adhèrent en grand nombre, et estimant que la meilleure propagande pour arriver à ce résultat est de montrer aux jeunes les champs de bataille où sont tombés ceux dont on leur demande de vénérer la mémoire, décide que le Conseil sera chargé d'organiser un pèlerinage sur les champs de bataille de Champagne réservé aux jeunes gens et qui sera distinct du pèlerinage annuel de l'Association.

Il est ensuite soumis à l'Assemblée, quelques modifications aux statuts de l'Association,

Nous reproduisons par ailleurs, les nouveaux statuts tels qu'ils ont été approuvés.

Après cette partie purement administrative, le général Gouraud prend la parole.

Cette allocution, qui termina l'assemblée générale, a été écoutée avec grand intérêt et a été saluée de chaleureux applaudissements.

ALLOCUTION du Général GOURAUD

Président d'Honneur 10 Fw 1934

Mesdames et Messieurs,

Vous venez d'entendre le rapport établi avec conscience et avec cœur, comme toujours, par notre Secrétaire Général, notre ami Gaston Chezel, et ceux qui le secondent avec tant de dévouement.

Les années précédentes nous avons terminé notre Assemblée par une conférence ou un film qui avait paru vous intéresser. Cette année nous avons songé à vous faire entendre les « chants militaires des Armées Françaises à travers notre glorieuse histoire ». C'est pendant la guerre que j'ai entendu cette conférence, accompagnée de chants, dans un Foyer de Chasseurs à pied, dans la zone des obus.

Mais notre Président, le Général Eon, a été soudainement enlevé à l'affection des siens. Ce brave avait eu la plus brillante conduite pendant la guerre, où il avait été blessé deux fois en 1915 : le 7 avril devant Souain, et le 25 septembre devant Navarin. Son fils, le Lieutenant Eon, fut tué plus tard à la Main de Massiges, et son frère, le Commandant Eon, tué près de Souain.

Nous avons tous vu le Général Eon, passé au cadre de réserve, conserver la même activité, le même dévouement aux Associations comme la nôtre, aussi bien qu'à sa nombreuse famille. Sa mort est un deuil et un malheur pour tous ceux à qui il se donnait tout entier.

Nous garderons pieusement sa mémoire, et puisque son sang avait coulé en Champagne, que son frère et son fils y sont tombés, et enfin qu'il fut notre Président, nous joindrons cette glorieuse mémoire à celles de tous nos morts qui forment entre nous qui sommes réunis ici un lien puissant et sacré.

Hélas ! le Général Eon n'est pas la seule mort que nous aurons eu à déplorer ces temps derniers !

Mardi dernier, de braves gens sont tombés, à côté d'eux beaucoup de blessés. Nous avons donc pensé qu'il serait inopportun de vous faire entendre dans ces journées de deuil des chants, même des chants militaires. Nous attendons que viennent des jours meil-

leurs et nous les espérons de la sagesse du Président du Conseil, M. Gaston Doumergue, comme de M. le Maréchal Pétain.

Alors, ne pouvant vous donner un concert militaire, j'ai pensé que les impressions que je rapporte de mon voyage en Afrique seraient peut-être intéressantes pour vous.

Le Gouvernement de la République avait désigné une mission pour aller inaugurer sur le Niger, à Bamako et à Ségou, les statues de deux généraux à qui entre tous nous devons notre belle colonie du Soudan Français : Borgnis Desbordes et Archinard. Cette mission comprenait le Général de Trentinian, mon ancien Gouverneur au Soudan, des mains de qui j'avais jadis reçu la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur; malgré ses quatre-vingt-deux ans, le Général partait seul, une petite valise à la main; le Gouverneur Général Binger, l'ancien explorateur de la Boucle du Niger; le Général Quiquandon, un des lieutenants de Borgnis-Desbordes et d'Archinard; le Général Peltier, Directeur des Services militaires au ministère des Colonies; le Général Requin, commandant la Division de Nancy, propre neveu du Général Archinard; M. Pierre Taittinger, Président de la Commission des Colonies à la Chambre et Président des Jeunesses Patriotes; M. Diagne, député du Sénégal, ancien Sous-Secrétaire d'Etat, et les artistes auteurs des deux monuments: MM. Baudry et Moreau-Vauthier.

Vous savez sans doute que les braves Sénégalais qui se sont si bien battus partout sont en fait originaires du Soudan, l'immense région qui occupe le centre de l'énorme bosse que forme sur la carte l'Afrique vers le nord-ouest. J'ai servi là-bas lorsque j'étais jeune officier. J'étais heureux d'y retourner et anxieux aussi, en me demandant ce qu'était devenu ce pays.

Dès le débarquement à Dakar, j'ai été frappé du progrès accompli. Dakar, qui n'était jadis qu'un pauvre village de 2 à 3.000 pêcheurs misérables, est maintenant une ville de 80.000 habitants, avec un port dont l'étendue dépassera, m'a-t-on dit, celle du port de Gènes.

Le chemin de fer nous a menés sur le Niger, à Bamako. Là aussi le petit bourg soudanais est devenu une ville coquette de 28.000 habitants, parmi lesquels 2.000 Français.

De Bamako, nous nous sommes rendus à Ségou, en descendant le Niger. Là s'étendent des travaux d'irrigations très importants. On travaille à ouvrir des canaux qui vont rendre l'eau et la vie à d'anciens bras du Niger, morts depuis des siècles par l'assèchement. L'on peut estimer qu'un million d'hectares seront ainsi rendus à la culture, c'est-à-dire que le Soudan sera désormais mis à l'abri de la famine. Dans cette même région, ont été créés des centres de colonisation où sont étudiés de meilleurs procédés de cultures.

L'excellent Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale, M. Jules Brevie, m'a donné ensuite une automobile qui m'a permis de parcourir l'intérieur de la Boucle du Niger, où j'avais combattu en 1898.

A Sikasso, Bobo Dioulasso, Ouagadougou, Bandiagara, Djemba, j'ai trouvé tout transformé; les villages sont devenus de petites villes. A Bobo Dioulasso, le chemin de fer de la Côte d'Ivoire arrive. J'étais accueilli à l'entrée de chaque poste par de longues files d'anciens combattants de la Grande Guerre. Beaucoup portaient sur leurs vêtements flottants la Médaille militaire, la Croix de Guerre, la Médaille du Maroc, du Rif...

A Bandiagara, sur une population de 4.000 habitants, j'ai compté vingt Médailles militaires et quarante d'entre eux étaient parmi des anciens soldats des Dardanelles!

Partout la Paix. Au lieu des populations maigres, hâves, à moitié nues, au regard de chien battu dont j'avais gardé le souvenir aux temps des cruels esclavagistes, les Ahmadou Chekou et les Samory, je trouvais des gens de belle mine, bien habillés et dont les yeux avaient un bon regard confiant. Croyez que c'est un sentiment très doux pour un soldat, d'avoir sous les yeux chaque jour, quarante ans après, la preuve que la colonisation du Soudan avait été bonne pour la France, bonne pour les Soudanais eux-mêmes. Si les Soudanais se sont battus avec courage pour délivrer la France de l'invasion, la France, elle, leur a donné depuis tantôt un demi-siècle la paix et la vie.

J'avais demandé pour rentrer du Soudan à traverser le Sahara. Vous savez sans doute que des voitures confortables de la Compagnie Transsaharienne traversent le Grand Désert par une piste sûre marquée par un point dans l'espace, simple dépôt d'essence

dont le nom a fait fortune: Bidon 5. Bidon 5 se trouve à peu près au centre de l'immense désert du Tanezrouft. Six cents kilomètres sans végétation et sans eau, dans le sens le plus court.

Profitant de ce que le général Meynier, Directeur des Territoires du Sud Algérien, était venu nous retrouver avec ses deux voitures, nous avons abandonné la route normale pour prendre une piste plus difficile et plus pittoresque qui devait nous mener au Hoggar.

Partis de Gao sur le Niger, le 6 janvier, par Tabankort, Kidal, Tin Zaouaten, Silet, nous avons atteint, le 9, Tamanrasset où j'ai fait rendre les honneurs militaires par la Compagnie Saharienne du Tidékelt aux tombes du général Laperrine et du Père Charles de Foucauld: le général, qui a été le conquérant et le pacificateur des Touareg, et le Père, qui a été leur apôtre. Derrière le monument, le petit bordj où le Père de Foucauld trouva la mort, assassiné en décembre 1916 par les gens des tribus soulevées par les Allemands.

L'atmosphère du plateau montagneux du Hoggar, en plein désert, est d'une clarté admirable et la ligne des montagnes prend le soir une teinte bleue que je n'ai jamais vue ailleurs.

Du Hoggar nous avons continué vers le Nord, en passant par les gorges sauvages d'Arak. Le poste d'Arak se compose d'une petite maison, au fond d'un cirque, vraie « cuve de l'Enfer », car le flanc des montagnes est rouge, comme s'il avait été léché par le feu.

A In Salah, nous étions dans la belle oasis où Laperrine a eu longtemps son poste de commandement.

A Timimoun, autre oasis: le poste est construit d'après une architecture saharienne curieuse.

Et enfin, par la ligne des oasis de la Saoura, Béni Abbès, Taghit, nous avons rejoint le Sud-Marocain à Colomb-Béchar.

Au lieu de rentrer par l'Algérie, je suis passé par le Maroc, pour voir ce Sud-Marocain récemment soumis et qui était — quand j'étais au Maroc avant guerre — le Bled Siba (le pays de la révolte).

A Bou Denib, en arrivant le soir pour remettre la croix ou la médaille à des braves, j'ai trouvé le général Giraud, dont vous lisez le nom si souvent en ce moment dans les journaux, car il commande un des groupes qui pacifient l'Extrême-Sud Marocain.

Le général Giraud, c'est le brave des braves. Il était capitaine au 4^e Zouaves en 1914 et il est tombé le 30 août à Guise, au milieu de ses hommes, en enlevant une batterie allemande. Evanouï, avec une balle en pleine poitrine, tombé aux mains de l'ennemi, il s'évada quelques jours plus tard avec un drain dans le poumon, circula dans le nord de la France envahi, puis en Belgique, tantôt garçon d'écurie dans un hôtel, tantôt mécanicien d'un cirque ambulante, jusqu'à trouver moyen finalement de rentrer en Hollande, de là en Angleterre et en France où dès 1915 il reprit son poste à la vaillante division marocaine.

Il avait pacifié le Tafilalet il y a deux ans; il me conduisit à Riçani, la capitale. Nous trouvâmes là des troupes et quelque 12.000 personnes, devant lesquelles il me fit passer. A voir les yeux de ces gens-là, leurs habits de fête, il était difficile d'imaginer que deux ans auparavant cette palmeraie du Tafilalet était le terrain des combats.

— Cette pacification rapide, me disait Giraud, est due à nos officiers des Affaires Indigènes, si intelligents et si dévoués, qui ont appliqué avec un rare bonheur les doctrines des Lyautey et des Gallieni.

Au reste, j'allais voir encore plus fort sur la route de Marrakech. J'y retrouvais un de mes officiers d'autrefois dans la personne du colonel Chardon, qui pendant deux jours me fit circuler sur les plateaux de l'Atlas et dans la montagne du Sagho. Les journaux vous ont dit quelques mots de cette campagne l'été dernier. Ces Hauts-Plateaux sont habités par une population Berbère qui n'avait jamais été soumise à aucun Sultan. Les gorges des rivières qui y donnent accès sont étroites, coulent entre des murailles très élevées et rappellent parfois les fameux canons du Verdun.

Comment sur ces hauteurs le général Huré, commandant supérieur des troupes, avait-il pu faire manœuvrer ses quatre groupes, qui comptaient 8 à 10.000 hommes et 4 à 5.000 animaux? C'est qu'avant de commencer les opérations, il avait fait construire par le général Catroux et le colonel Chardon une route qui, grâce à

des intelligences politiques que nos officiers s'étaient ménagées dans les tribus, avaient pu installer une base de ravitaillement au delà des cluses difficiles.

L'action militaire a consisté à couper en deux les dissidents, puis, tandis que le groupe du Tadla, avec le général de Loustal, réglait les insurgés de l'Ouest, les trois autres groupes Goudot, Giraud, Catroux forçaient à la soumission dans la région de Kerdouss les dissidents de l'Est.

Ces combats n'avaient guère pris fin qu'en septembre, et j'étais là en janvier. Comme au Soudan, je trouvais les populations groupées devant leurs villages et me regardant avec les mêmes yeux confiants que j'avais trouvés partout sur ma route. La transformation était si rapide que j'en demandai l'explication au général Chardon.

— Ce sont des gens qui se sont bien battus et que nous avons combattus avec vigueur. Il le fallait bien, puisqu'ils vivaient surtout de coups de main, qu'ils exécutaient sur les tribus soumises de la plaine ou sur nos convois de ravitaillement. Mais dès qu'ils se sont soumis, nous leur avons donné du grain pour vivre, nous leur avons envoyé nos médecins pour soigner leurs blessés. Ces gens qui n'ont jamais connu que la force brutale et cruelle ont été tout étonnés de voir que la main de la France pouvait être le poing le plus lourd, frappant des coups irrésistibles, mais que cette main savait aussi s'ouvrir généreusement.

C'est ainsi que de Dakar à Marrakech, partout où l'on passe, on a la preuve évidente que l'action de la France est à la fois puissante, clémente et généreuse.

LA FLAMME SOUS L'ARC DE TRIOMPHE

Au cours de l'Assemblée générale où toutes nos pensées furent tournées vers les morts de Champagne, notre désir à tous eût été d'aller nous recueillir sur le lieu de leur sacrifice. Hélas, l'éloignement ne nous le permettant pas, nous nous sommes rendus à l'Arc de Triomphe, sur le tombeau grandiose qui symbolise tous les Morts de la Guerre et là, devant les drapeaux de l'Association et de la Flamme, le général Gouraud remit le glaive symbolique à Mme Levylier, mère du sous-lieutenant Paul Levylier, du 25^e dragons, mort pour la France en Champagne, le 6 octobre 1915, qui, au nom de toutes les mères douloureuses, fit jaillir la flamme du souvenir.

Et ainsi se termina, cette année, cette première journée du souvenir.

ONZIÈME MESSE ANNUELLE

11 Février 1934

La Messe annuelle célébrée dans la chapelle des Invalides pour les Morts des Armées de Champagne, réunit de plus en plus de fidèles. Cette année encore une foule considérable est venue apporter aux morts de Champagne le secours de pieuses et ferventes prières. La glorieuse chapelle était remplie; il y avait du monde jusque dans les tribunes et nombreux furent ceux qui restèrent debout n'ayant pu trouver de place dans la nef.

Les Anciens Combattants avaient, comme d'habitude, répondu à l'appel de l'Association du Souvenir, et plus de 80 drapeaux entouraient l'autel pendant la messe, parmi lesquels on remarquait les drapeaux des nations alliées et amies.

Les personnalités officielles emplissaient le chœur, ambassadeurs, ministres, généraux apportèrent les hommages officiels à nos morts de Champagne.

A 10 h. 45, le cortège des drapeaux entre dans la Chapelle précédé de l'harmonie du Point du Jour avec tambours et clairons, Mgr Crépin, auxiliaire du Cardinal Archevêque de Paris, préside la cérémonie. La messe est célébrée par l'abbé Thirion, curé d'Auberives. Les chants liturgiques sont exécutés par la Maîtrise de la Chapelle des Invalides, sous la direction du sergent Laloy. A l'Évangile, M. l'abbé Pouchard, ancien aumônier des fusiliers

marins, actuellement aumônier militaire à l'hôpital Bégin, à Vincennes, monte en chaire et prononce une émouvante allocution dont les termes élevés pénètrent jusqu'au fond des cœurs et dont nous sommes heureux de donner ci-dessous quelques extraits :

ALLOCUTION de M. l'Abbé POUCHARD

« Les temples et les tombeaux sont les âmes des villes.

Jamais parole n'eut plus de vérité qu'en cette chapelle des Invalides où se reflète toute l'immensité de la guerre. Autour de la soie des drapeaux, comme des abeilles, se rassemble l'essaim des morts. Ils sont là, ceux de Champagne pour qui nous sommes réunis. Aux capotes bleu horizon se joignent aussi des vestons tachés d'un sang frais comme un ruban rouge, tombés eux aussi, les jeunes, comme les autres avec l'amour de la France. Et, ce que je vais vous dire n'est pas de moi, je vais prêter ma voix anonyme aux murmures éternels qui montent de la foule silencieuse des morts.

Le premier mot de cette multitude de bouches d'ombre, c'est : « merci ». Merci à vous tous, assistants ou acteurs de cette cérémonie si vivante qu'elle ressemble à une fête de la résurrection. Merci à ceux qui apportent l'hommage officiel de la reconnaissance des pouvoirs publics. Merci aux ambassadeurs des nations amies et alliées dont les morts ont été comme les nôtres, tous enrôlés dans la gloire d'un même linceul. Merci à vous, Mesdames, qui donnez à nos morts le tombeau le plus doux, celui de vos cœurs. Merci aux Anciens Combattants qui viennent ici rendre aux morts un honneur d'égal à égal. Merci à l'initiateur de cette magnifique Association du Souvenir, silhouette légendaire à la manche flottante, dont l'unique bras tient l'épée levée pour le commandement des vivants et le salut aux morts. Vrai gardien de la flamme qui nous anime tous dans un même sentiment de reconnaissance pour nos camarades restés sur le champ de bataille. Merci, disent les morts, de ne pas nous avoir oubliés.

La seconde parole, c'est « Patrie ». C'est en criant ce nom que les guerriers d'autrefois s'en allaient au combat. Patrie, ils l'avaient en même temps dans le cœur et sur leurs lèvres, tous ceux qui, au cours de la grande guerre, sont tombés dans leur généreux sacrifice.

Aumônier des fusiliers marins, combien de fois des petits soldats ont expiré dans mes bras en prononçant ce mot comme dans un baiser. Ce mot, mais c'est toute notre vie : obéissance, discipline, nos peines et nos joies, résistance jamais lassés, jamais brisée. Et quand Pétain a prononcé sa phrase célèbre : « On les aura », c'était encore pour la Patrie. Malgré les espérances trompeuses, ce mot « Patrie » est encore dans le cœur de tous les Français. Certes, nous aimons la paix et nous haïssons la guerre. Mais il y a encore des choses au-dessus de la Patrie, c'est par exemple la justice. Nous admirons l'amour de la patrie chez les autres, mais alors qu'on nous laisse aimer la nôtre comme nous l'entendons et lui assurer la sécurité, la dignité, l'honneur. Il suffirait que la Patrie soit encore en danger pour que cessent toutes les querelles intestines.

Après avoir écouté les morts, je vais vous livrer deux pensées à emporter comme un viatique, car dans les temps que nous vivons, on a besoin de viatique.

C'est d'abord « Confiance ». Confiance parce que la destinée de la France est dans la ligne de la destinée humaine. Nous ne voulons que le bonheur humain, et pour que ce bonheur soit valablement assuré, il faut que la France continue de vivre. Confiance, aussi, parce que les jeunes, ceux de la génération de 20 ans, ne sont plus d'une génération débilitée. C'est une magnifique jeunesse, pleine de force morale et de santé physique, très bien organisée et dont la pensée est guidée par la générosité et la foi.

L'abbé Pouchard cite alors la mort d'un étudiant à laquelle il a assisté et qui a été des plus édifiantes pour tous ceux qui l'ont connu. Les cadets sauront mourir comme les aînés, s'il le faut.

« La deuxième pensée, c'est « Union ». Nous sommes entre Français et nous devons nous entendre. Ne nous sommes-nous pas entendus pendant quatre ans dans les tranchées, et, pourtant, nous étions de toutes conditions et de toutes opinions. Personne ne peut revendiquer le monopole du droit et de la raison. Il faut



NOTRE MESSE aux INVALIDES (1934)

que chacun fasse des concessions à son prochain. Paix, mes camarades, et pour que la paix règne dans la rue, il faut d'abord la faire régner dans les esprits et dans les cœurs. Mettez en pratique ce précepte sublime qui nous fut donné à l'origine de notre temps : « Aimez-vous les uns les autres. »

Les temples et les tombeaux sont les âmes des villes. Quand vous êtes montés hier soir à l'Arc de Triomphe vous avez bien senti, n'est-ce pas, que vous n'alliez pas faire ce pieux pèlerinage seulement pour quelques ossements enfermés dans la pierre. Vous avez ranimé la flamme, cette flamme du souvenir qui doit embraser nos cœurs, et lorsque vous avez gravi la pente des Champs-Élysées, vous avez trouvé cet autre symbole dans le lointain, dominant la ville; un arc de triomphe sur une tombe, ce n'est pas seulement une tombe, monument de la défaite humaine, sombre puits où viennent s'engouffrer toutes les forces humaines et toutes les ambitions humaines. Mais nous sommes chrétiens et vous avez vu que cet arc de triomphe est une porte grande ouverte sur l'infini. Elevez-vous un arc de triomphe pour qu'on puisse vous voir de toute la ville! Illuminez-vous la nuit pour faire penser à la clarté qui ne s'éteint jamais! Celui que vous cherchez n'était pas là. Les quelques débris qui subsistent de son pauvre corps sont sous la dalle sacrée. Mais lui, il est plus loin, toute la cohorte des morts vêtus de bleu horizon a dépassé la tombe. Au delà du seuil de cette porte immense, c'est la lumière, la vie éternelle pour les morts de la patrie. Au delà de ce seuil de gloire, c'est Dieu. »

Après le sermon, des quêteuses passent dans les rangs des fidèles, sollicitant leur générosité pour les Ossuaires de Navarin.

A l'élévation, la sonnerie « aux champs » augmente encore l'émotion de tous les assistants.

Après un chœur exécuté par la maîtrise, Mgr Crépin s'avance pour donner l'absoute. Les chants de tristesse et d'espoir retentissent, une dernière prière est dite pour nos morts et la nombreuse assistance se retire dans un ordre recueilli,

NÉCROLOGIE

Au cours d'un accident d'automobile, Mme Faerber vient d'avoir la douleur de perdre sa belle-fille, Mme Henri Faerber, alors que deux de ses fils étaient grièvement blessés. Qu'elle trouve ici l'expression de nos bien sincères condoléances.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Alexandre Couloir, un de nos plus anciens adhérents en même temps que l'un des plus dévoués.

Nous prions Mme Vve Couloir de trouver ici l'expression de nos vives condoléances.

Avec regret, nous avons appris le décès d'un de nos adhérents, M. Adrien Oudin, député de Paris, ancien président du Conseil municipal.

A sa famille, nous adressons nos bien sincères condoléances.

M. Maybel, conservateur du Monument de Navarin, vient d'être cruellement éprouvé par la perte de sa mère, Mme Maybel, décédée le 5 décembre dernier.

A notre ami si douloureusement éprouvé, nous renouvelons nos sentiments de condoléances émues.

STATUTS DE L'ASSOCIATION DU SOUVENIR " AUX MORTS DES ARMÉES DE CHAMPAGNE "

CHAPITRE PREMIER

FORMATION — BUT — SIÈGE SOCIAL — DURÉE

ARTICLE PREMIER. — Il est constitué, conformément à la loi, entre tous ceux qui adhéreront aux présents statuts et seront régulièrement admis, une Association ayant pour titre : « Association du Souvenir aux Morts des Armées de Champagne (1914-1918) ».

ART. 2. — Cette Association a pour but :

— De conserver, d'honorer et de rappeler aux générations futures le souvenir glorieux des Morts Français et Alliés tombés au Champ d'Honneur sur les fronts de Champagne, pendant la Grande Guerre (1914-1918).

— D'unir en une « grande famille morale » les pères, mères, veuves, orphelins, parents et amis des morts des Armées de Champagne et les Anciens Combattants.

— D'apporter tout concours matériel et moral à la Fondation dite « Monument aux Morts des Armées de Champagne et Ossuaire de Navarin », reconnue d'utilité publique par décret du 16 mai 1933.

Ses principaux moyens d'action consistent :

— Dans la création de Comités locaux spécialement chargés de faciliter aux familles les visites aux cimetières du front.

— Dans l'organisation de services religieux de tous les cultes, de pèlerinages annuels au front de Champagne.

— Dans la publication d'écrits propres à faire revivre les Grands Souvenirs de l'héroïsme français qui s'est manifesté sur le front de Champagne.

ART. 3. — Le siège social de l'Association est fixé à Paris au lieu choisi par le Conseil d'Administration.

La durée de l'Association est illimitée.

CHAPITRE II

CONDITIONS D'ADMISSION COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

ART. 4. — L'Association comprend quatre catégories de membres :

- 1° Les membres d'honneur ;
- 2° Les membres bienfaiteurs ;
- 3° Les membres donateurs ;
- 4° Les membres adhérents.

ART. 5. — Sont nommés membres d'honneur, sur la proposition d'un membre du Conseil d'Administration et après ratification par l'Assemblée Générale, les personnes qui, par leur titre ou leur qualité, par leur activité, à s'occuper de l'Association, auront rendu des services signalés.

Les membres d'honneur sont dispensés du droit de cotisation.

ART. 6. — Sont nommés membres bienfaiteurs, toutes les personnes qui s'engageront à verser une cotisation annuelle de 100 francs minimum.

ART. 7. — Sont nommés membres donateurs, toutes les personnes qui s'engageront à verser une cotisation annuelle de 50 francs.

ART. 8. — Sont admis membres adhérents les personnes représentant un combattant mort pour la France sur le front de Champagne (père, mère, veuve, orphelin, parents ou amis), tous les anciens combattants et tous ceux qui conservent le culte du souvenir dû aux Morts pour la France en Champagne.

ART. 9. — Pour être admis à faire partie de l'Association à l'un des trois titres ci-dessus, il faut :

- 1° Adresser une demande écrite au Président ; celui-ci la com-

munique à la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration qui délibère et vote au scrutin secret ;

2° Satisfaire aux conditions des articles 5, 6, 7 et 8 ;

3° Adhérer aux statuts et s'engager à payer la cotisation annuelle prévue aux statuts sous réserve de l'exception prévue à l'article 5.

La cotisation annuelle minimum est :

Pour les membres bienfaiteurs, de 100 francs ;

Pour les membres donateurs, de 50 francs ;

Pour les membres adhérents, de 20, 10 ou 6 francs.

Elle peut être rachetée en versant une somme égale à dix fois (10) le montant de la cotisation annuelle minimum de la catégorie à laquelle appartient le membre, sans qu'en aucun cas cette somme puisse excéder cinq cents francs (500).

ART. 10. — La qualité de membre de l'Association se perd :

1° Par la démission ;

2° Par la radiation prononcée, pour non-paiement de la cotisation ou pour motifs graves, par le Conseil d'Administration, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications, sauf recours à l'Assemblée générale.

ART. 11. — Toute somme versée par un sociétaire exclu, décédé ou démissionnaire, reste acquise à l'Association.

CHAPITRE III

ADMINISTRATION

ART. 12. — L'Association est administrée par un Conseil composé de 20 à 35 membres, élus au scrutin secret pour trois ans par l'Assemblée générale et pris dans les différentes catégories de membres dont se compose l'Association.

Le premier Conseil restera en fonction jusqu'à l'Assemblée annuelle qui se réunira en 1929 et qui le renouvellera en entier.

A partir de cette époque, le Conseil se renouvellera à l'Assemblée générale annuelle par tiers et suivant un ordre de série déterminé, pour les deux premières fois par un tirage au sort puis d'après l'ancienneté des nominations. Tout membre sortant est rééligible.

En cas de vacances dans l'intervalle des deux Assemblées générales, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres et l'Assemblée générale lors de sa plus prochaine réunion procède à l'élection définitive.

Les Administrateurs ainsi nommés ne demeurent en fonction que pendant le temps qui restait à courir de l'exercice de leurs précédents.

ART. 13. — Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres au scrutin secret un bureau composé de :

- Un président,
 - Un ou plusieurs vice-présidents,
 - Un secrétaire général,
 - Un ou plusieurs secrétaires généraux adjoints,
 - Un trésorier,
 - Un trésorier adjoint.
- Le Bureau est élu pour un an.

ART. 14. — Le Conseil d'Administration se réunira chaque fois qu'il le jugera nécessaire.

La présence du quart des membres du Conseil d'Administration est indispensable pour la validité des délibérations.

Il est tenu un procès-verbal des séances,

Les procès-verbaux sont signés par le Président et par le Secrétaire Général.

ART. 15. — Les membres de l'Association ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

CHAPITRE IV

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

ART. 16. — L'Assemblée générale de l'Association comprend les membres bienfaiteurs, donateurs et adhérents.

Elle se réunit une fois par an, avant le 15 mai, et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins des membres de l'Association.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'Administration, son bureau est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions à l'ordre du jour et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Le rapport annuel et les comptes sont communiqués chaque année aux membres de l'Association.

ART. 17. — Les dépenses sont ordonnées par le président ou par un vice-président.

L'Association est représentée en justice et dans les actes de la vie civile par le président ou le trésorier conjointement, ou à défaut de l'un ou des deux par un ou deux membres du bureau mandatés *ad hoc* par le Conseil d'Administration.

Le représentant de l'Association doit jouir du plein exercice de ses droits civils.

ART. 18. — Aucune dépense ne peut être engagée, aucune quittance payée sans le visa du président ou d'un vice-président, ainsi que du secrétaire général.

ART. 19. — En cas de nécessité, le Conseil d'Administration peut convoquer une Assemblée générale extraordinaire.

Cent membres peuvent, par une pétition ou demande collective, provoquer une Assemblée générale extraordinaire, en stipulant les motifs. Le Conseil d'Administration convoque alors l'Assemblée en observant les mêmes règles que pour l'Assemblée générale, mais aucun sujet autre que celui porté à l'ordre du jour ne pourra y être discuté.

ART. 20. — En cas de dissolution, le Conseil d'Administration disposera de l'actif en faveur de la Fondation dite « Monument aux Morts des Armées de Champagne et Ossuaire de Navarin »

ART. 21. — L'Assemblée se réserve le droit d'apporter aux présents statuts toutes modifications qu'elle jugera nécessaire.

SECTION DE LA GUERRE EN CHAMPAGNE

Le conservateur de la Bibliothèque municipale de Châlons-sur-Marne nous prie d'informer nos camarades Anciens Combattants, qu'il constitue une section de la guerre en Champagne et qu'il serait heureux de recevoir des photographies du front de Champagne prises pendant la guerre.

Nos amis qui voudraient collaborer à la constitution de cette documentation sont priés de s'adresser à M. le Conservateur de la Bibliothèque et Archives Municipales, Mairie de Châlons-sur-Marne.

CALVAIRE DE SOMME-SUIPPE

7^e Liste

Nous avons reçu en faveur du Calvaire de Somme-Suipe les dons suivants :

Général Malcor.	400 »
M. Delaage.	600 »
Anonyme.	105 »
M. Bony.	20 »
M. Guillaume.	15 »
Mme Combes.	15 »
Mme Levylier.	50 »
Mme Gaston	10 »
Mme Vidal.	5 »

Total des listes précédentes : 2.296 fr.

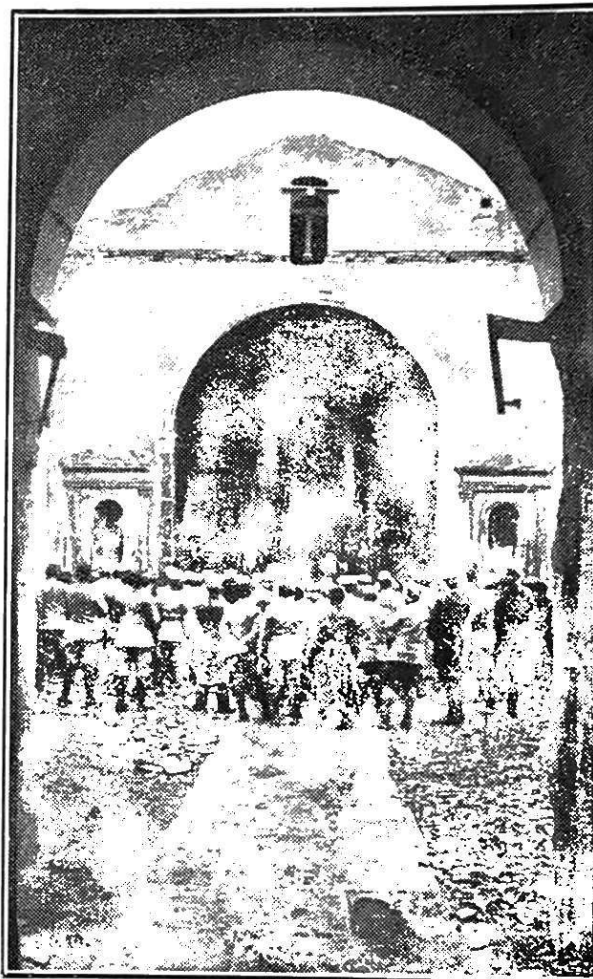
Total général : 3.516 fr.

A ces généreux donateurs nous adressons nos bien sincères remerciements.

JOUR DE PAQUES SUR LE FRONT

Dans un bois tout proche du front, au pied d'un arbre, un autel de fortune a été dressé. Des palmes et des branches le décorent et, derrière le grand Christ qui le surmonte, flottent des drapeaux tricolores.

Tout autour, formant un vaste cercle, les hommes se sont groupés et se tiennent respectueusement debout, la tête découverte, silencieux, recueillis. Ils sont venus infiniment nombreux de tous les coins du bois où ils sont campés : tous ceux que le service ne retient pas aux tranchées, officiers de tous grades, soldats de toutes armes dont beaucoup portent encore l'empreinte de la nuit passée au feu, infirmiers, brancardiers et jusqu'aux blessés, enveloppés de linges maculés de sang, sont accourus pour assister à cette messe de soldats.



Une messe au front (1915)

Tandis que le canon tonne et que se fait entendre le sifflement des obus, et la fusillade éloignée, l'aumônier au pied de l'autel récite les prières saintes auxquelles répondent deux prêtres soldats. D'une voix ferme, il lit l'évangile de gloire et de résurrection, puis il se tourne vers l'assistance et parle de la guerre devenue sacrée contre les destructeurs d'églises; il invoque tous les saints protecteurs du pays, il appelle le secours de Jeanne la Pucelle, dont la grande âme nous conduit et nous guide pour buter hors de France les hordes teutoniques, et parle des sacrifices et des souffrances qui, acceptés par tous, nous donneront la victoire, de la mort toute proche pour

beaucoup peut-être... il évoque le souvenir lointain des joyeuses fêtes de Pâques, tout égayées de cloches, par des journées de printemps ensoleillées...

A sa voix, bien des yeux se mouillent, des prières apprises jadis remontent aux lèvres et, dans les cœurs que n'avaient plus touchés depuis longtemps peut-être la pensée de Dieu, et le réconfort de la foi, un espoir renaît plus grand, plus haut, plus fort que la mort.

Puis, dans ce ciel matinal, monte le chant du *Credo*, que répètent toutes les voix; la fanfare militaire éclate triomphale, et, lorsque au moment de l'élévation, l'Hostie sainte est élevée au-dessus des têtes pieusement inclinées, toute cette foule d'hommes de tous rangs et de toutes conditions, que le partage des mêmes dangers et des mêmes souffrances a indissolublement unis, ne forme plus qu'une seule et grande âme sur laquelle passe un souffle infini...

Maurice BESLAV,

Mort pour la France, le 29 mai 1915.

MONUMENT ET OSSUAIRES DE NAVARIN

Dans notre rapport aux ministres de l'Intérieur et des Pensions nous avons signalé l'importance des travaux qu'il serait nécessaire d'entreprendre au plus tôt pour la conservation du Monument et l'aménagement de la crypte et des ossuaires. *Ces travaux ne pourront être entrepris que lorsque nous aurons les fonds nécessaires.*

Nous faisons donc appel à tous nos adhérents et amis pour qu'ils fassent autour d'eux une active propagande en faveur de la souscription que nous ouvrons dans ce but. La plus petite obole sera reçue avec reconnaissance.

Déjà plusieurs souscriptions nous sont parvenues. A tous ces généreux donateurs nous adressons un sincère et profond merci.

LISTE N° 1

Mme Levylier	10.000 »
Colonel Deford Bigelow	500 »
Miss Tyler	100 »
M. Tastemain (pose d'une plaque à la mémoire des généraux Eon et Marchand)	50 »
Mme Humblot	5 »
Mme Fouré	20 »
Mme Lalo	20 »
Mme Radet-Ferat	5 »
Mme Lapeyre	10 »
Mme Vidal	10 »
Mme Normand	10 »
Mme Moreaux	10 »
Mme Ganstère	50 »
Mme Benoist	10 »
Mme Parpaudet	5 »
Mme Laplace	10 »
Mme Bréaudat	10 »
Mme Debay	10 »
Mme Brière	30 »
Mme Georges	10 »
Mme Gaston	10 »
Mme Chirent-Lefauve	20 »
Miss Smalley	10 »
M. Marchiset	10 »
M. Guillaume	15 »
M. Raulin	5 »
M. Cannepin	5 »
M. Fèvre	20 »
M. Vercucq	5 »
M. Kuhff	50 »
M. Lachenis	30 »
M. Brisson	10 »
	11.065 »
Quête Messe du 11 février	1.927 20
Total de la 1 ^{re} liste	12.992 20

RÉUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 24 février 1934, à 15 heures, 2, boulevard des Invalides, sous la présidence du doyen d'âge, M. Delaage.

Le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Quart, et après délibération cette démission est acceptée.

Le Secrétaire Général fait connaître que le but de la réunion est de nommer les membres du Bureau pour l'exercice 1934.

Le Général Eon étant décédé, M. Chezel propose l'élection du Colonel Boucher à la présidence du Conseil, ce qui est approuvé à l'unanimité. Puis sont élus successivement :

Vice-Présidents : Mme Levylier, M. Delaage.

Secrétaire Général : M. Gaston Chezel.

Secrétaires Généraux adjoints : MM. Dreuix, Chabasse, Caquet.

Trésorier : M. Claude Champion.

Trésorier adjoint : M. Huart.

L'Association prenant de l'extension, le Conseil décide d'adjoindre au Bureau des Commissions qui seront au nombre de quatre : Propagande, Pèlerinage, Vente de charité, Bulletin.

Le Conseil décide de nommer la Commission de Propagande : M. Muller en prend la direction, assisté de MM. Lamartinière, Drouet. Les autres Commissions seront nommées ultérieurement.

M. Chabasse explique au Conseil les grandes lignes du pèlerinage des jeunes prévu pour le mois de mai et l'accueil qu'il a reçu à l'Académie de Paris. Ce pèlerinage ne comprendra que des jeunes gens de 13 à 18 ans et les frais, y compris le repas, ne dépasseront pas 50 francs.

M. Champion fait connaître au Conseil les résultats financiers depuis le début de l'année, y compris la quête des Invalides.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 heures.

PÈLERINAGE DES JEUNES

Le Pèlerinage réservé aux Jeunes aura lieu vraisemblablement le 3 ou le 10 Juin.

L'itinéraire serait approximativement le suivant : Reims, visite de la cathédrale - l'Auberge d'Alger - le Fort de la Pompelle - Les Monts de Champagne - Le Mont Cornillet - Le Mont Haut - Le Casque - Moronvilliers - Navarin - Souain - retour à Reims.

Le voyage s'effectuerait par chemin de fer Paris - Reims et retour et le circuit sur le Champ de Bataille dans des cars Citroën des plus confortables. Un trajet à pied serait prévu du Mont Cornillet à travers les autres Monts de Champagne jusqu'à Moronvilliers. Il y aurait un arrêt au Monument de Navarin et au Cimetière National de Souain. Le prix de ce pèlerinage serait aussi réduit que possible et ne paraît pas devoir dépasser la somme de 50 francs.

Tous les détails sur l'organisation seront communiqués à toute personne en faisant la demande.

VIENT DE PARAÎTRE :

Les Enterrés Vivants, roman, par Alfred BLANCHET.

Hier : sang et boue; aujourd'hui : boue et sang! Pourquoi nous en sommes là... — annonce la bande de ce roman-pamphlet de notre trouble époque.

« Le monument littéraire de l'après-guerre » (Alfred Drouin) — « Combattants, voici votre livre, écrit par un des vôtres! » (Jean des Vignes Rouges) — « Drame douloureux d'une période de grands espoirs déçus et de souffrances bâillonnées » (Louis Chaffurin) —

« Synthèse définitive d'une après-guerre de désarroi où des frères d'armes retrouveront, avec leurs angoisses, leurs déceptions et leurs colères ! » (Jean Ferrandi).

Voilà, de la gauche à la droite, les premières opinions sur cette œuvre nouvelle d'Alfred Blanchet qui suscitera, nécessairement, d'ardentes polémiques, mais dont nul ne pourra, s'il est sincère, nier le pathétique et la puissance !

Le lecteur impartial devra reconnaître qu'autour de cette simple histoire d'un ménage d'intellectuels aux prises avec les difficultés matérielles de la vie, déchiré par l'antagonisme d'un père, idéaliste ancien combattant, et d'un fils, arriviste à la façon moderne, désé-

quilibré par l'intrusion, dans ce foyer français, d'une étrangère russe avec sa mentalité vacillante, gravite en effet tout un monde qui cherche encore à tâtons, aux éclairs tragiques des révolutions de la pensée, de la morale et des sociétés, une foi, un ordre nouveau, parmi les ruines...

Editions de la Vie Contemporaine, 3, rue Eugène-Blot, Vincennes.

En vente en librairie : 12 fr.

Prix spécial pour nos adhérents, 10 fr., en s'adressant à l'auteur : Lieutenant-colonel Blanchet, 113, avenue Renaudin, Clamart (Seine).

LISTE OFFICIELLE DES CORPS DES MILITAIRES RETROUVÉS EN CHAMPAGNE (suite)⁽¹⁾

HAMON EDOUARD, 4^e Xouaves, 6-10-15; relevé à Sainte-Marie-à-Py, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 189.
DUGUE LÉON 106^e R. I., 27-9-15; relevé à Sainte-Marie-à-Py, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 188.

Octobre 1932

ARDUIN CHARLES, 173^e R. I., 27-6-15; relevé à Vienne-le-Château, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 208.

HORTOLA ERNEST, 173^e R. I., 27-6-15; relevé à Vienne-le-Château, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 201.

BAUDOUIN JEAN-MARIE, 1^{er} R. I. C., 14-7-15; relevé à Vienne-le-Château, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 210.

RAOUX LÉON, 255^e R. I., 20-6-15; relevé à Vienne-le-Château, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 196.

MERCIER HENRY, 55^e R. I., 20-6-15; relevé à Vienne-le-Château, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 204.

MERCOYROL ADOLPHE, caporal, 55^e R. I., 20-6-15; relevé à Vienne-le-Château, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 200.

Français inconnu porteur d'une alliance gravée P.S.-F.L., 30-10-13; relevé à Vienne-le-Château, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 211.

SAPET MAURICE, 255^e R. I., 20-6-15, relevé à Vienne-le-Château, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 202.

Français inconnu relevé à Vienne-le-Château, porteur d'une pipe gravée H. G. (pas identifié), réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 195.

BARIOLE AUGUSTE, caporal, 173^e R. I., 11-7-15; relevé à Vienne-le-Château, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 209.

LAFFONT FERNAND, sergent-major, 255^e R. I., 20-6-15; relevé à Vienne-le-Château, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 194.

LAUBENEAU ERNEST, 94^e R. I., 10-2-15; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière Vienne-le-Château, tombe 4186.

...OUX ALEXANDRE, E. V. Seine ... (pas identifié), relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière Vienne-le-Château, tombe 4238.

Français inconnu porteur d'une plaque détériorée où il a été lu Verdun, d'initiales de portefeuilles L. D. (pas identifié), relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière Vienne-le-Château, tombe 4082.

JEGO JOSEPH, 23^e R. I. C., 11-12-14; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière Vienne-le-Château, tombe 4251.

SOUCHARD GUSTAVE, 23^e R. I. C., 11-12-14; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière Vienne-le-Château, tombe 4190.

CRISTOL JOSEPH, 55^e R. I., 20-6-15; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière Vienne-le-Château, tombe 958.

CASTRIC ETIENNE, sergent, 23^e R. I. C., 11-12-14; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière Vienne-le-Château, tombe 957.

BONNY HENRI, 173^e R. I., 14-7-15; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 89.

CHAPRON AL. (porteur d'un quart gravé à ce nom (pas identifié), relevé à Ville-sur-Tourbe, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 962.

DELESTRE CHARLES, 72^e R. I., 13-7-15; relevé à La Chalade, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 29.

RAYBAUD MAX, caporal, 173^e R. I., 14-7-15; relevé à Vienne-le-Château, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 17.

LENOIR EMILE, 273^e R. I., 7-10-15; relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 246.

NARCISSE BENOIT, 273^e R.I., 7-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 246.

HYMOND EDMOND, 53^e R.I.-C., 27-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 244.

ESNAULT PIERRE, 26^e B.C.P., relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 231.

PETAS LOUIS, 19^e B.C.P., 27-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 239.

BODIGUEL CÉLESTIN, 26^e B.C.P., 26-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 241.

MENDLER ALBERT, 26^e B.C.P., 26-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 218.

ROULAND MARCEL, 26^e B.C.P., 26-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 216.

CHEZE JOSEPH, sergent, 4^e Zouaves et Tirailleurs, 26-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 221.

VENANT ROBERT, 26^e B.C.P., 26-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 220.

BOSCHER ALFRED, caporal, 26^e B.C.P., 26-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 235.

FOSSE CHARLES, 26^e B.C.P., 11-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 219.

MARIETTE VICTOR, 26^e B.C.P., 26-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 232.

COMPAGNON FERNAND, 26^e B.C.P., 11-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 234.

AMELOT JEAN, 26^e B.C.P., 26-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 236.

LEGROS ANDRÉ, 26^e B.C.P., 26-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 233.

VASSALO JOSEPH, 4^e Tirailleurs, 11-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 217.

BENOIST GEORGES, 25^e B.C.P., 26-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 240.

LEBRUN ARMAND, 26^e B.C.P., 26-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 230.

ALLOUCHERIE FRANÇOIS, 273^e R.I., 6-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 238.

COLLETTE MAURICE, caporal, 310^e R.I., 6-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 242.

FRIBOULET MARCEL, 26^e B.C.P., 26-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 243.

NADJI BEN BRAHIM, 4^e Tirailleurs, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 833.

UN FRANÇAIS inconnu porteur d'un quart gravé M. L. (pas identifié), relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 237.

GUILLEMET NARCISSE, 30^e R.A., 8-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 964.

CROUZIL AUGUSTIN, 30^e R.A., 8-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 965.

ROUGE PIERRE, 30^e R.A., 8-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 966.

DELESALLE FRANÇOIS, 65^e B.C.P., 6-10-15, relevé à Sommepey, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 960.

MOREAU ALEXANDRE, 65^e B.C.P., 6-10-15, relevé à Sommepey, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 961.

PERIN LOUIS, 65^e B.C.P., 6-10-15, relevé à Sommepey, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 963.

UN CAPITAINE inconnu du 120^e R.I. (pas identifié), relevé à Binerville, inhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 959.

ARNOUX BASILE, 37^e R.I., 2-9-15 relevé à Beauséjour, réinhumé cimetière Ferme de Suippe, tombe 968.

DESPETITS-MAGNEUX PIERRE, 79^e R.I., 25-9-15, relevé à Beauséjour, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 969.

CARTON HENRI, 37^e R.I., 25-9-15, relevé à Beauséjour, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 970.

UN FRANÇAIS inconnu du 43^e R.I.C. (pas identifié), relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 977.

CAILLIAU GUSTAVE 310^e R.I., 6-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 978.

MILLOT PAUL, 29^e B.C.P., 27-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 980.

(1) Voir les Eulletins N^{os} 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19.

BRUNET CAMILLE, 29° B.C.P., 27-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 980.
 CILOTARLE (porteur d'un quart gravé à ce nom, pas identifié), relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 981.
 UN SERGENT inconnu de B.C.P. porteur d'une bague gravée M.-L. (pas identifié), relevé à Souain, réinhumé cimetière national de La Ferme de Suippes, tombe 982.
 LETELLIER JEAN-BAPTISTE, 26° B.C.P., 26-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 983.
 DUPONT EUGÈNE, 29° B.C.P., 27-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 986.
 UN ADJUDANT ou un SOUS-LIEUTENANT inconnu du 29° B.C.P. (pas identifié), relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 987.
 Une fosse commune de 51 corps (non individualisables), identifiés par dossier de guerre, réinhumés au cimetière Ferme de Suippes, tombes 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229.

Novembre 1932

BOURRIEZ ROMUALD, caporal, 132° R.I., 27-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 971.
 ROZEAUX ARISTIDE, 132° R.I., 27-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 972.
 DELIAUX JEAN-BART 294° R.I., 7-2-16, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 976.
 THIEULLET IRENÉE, 294° R.I., 6-2-16, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 975.
 DETHIOUX JULES, 294° R.I., 6-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 973.
 BROCHARD RAUL, adjudant-chef, 294° R.I., 6-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 974.
 BOURLON GREGOIRE, 294° R.I., 8-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière de Suippes, tombe 974.
 MESNARD JOSEPH, 138° R.I., 3-9-14, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 1019.
 ... LOUIS, ... 9, Brive 105 (pas identifié), relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 1018.
 THELY EDOUARD, 138° R.I., 3-9-14, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 1017.
 BEAUMONT AUGUSTE, 91° R.I., 9-12-14, relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière de Vienne-le-Château, tombe 4199.
 PANET GUSTAVE, 328° R.I., 24-10-14, relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière de Vienne-le-Château, tombe 2826.
 AMIRY JEAN, 2° R.I.C., 4-11-14, relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière de Vienne-le-Château, tombe 1711.

Décembre 1932

UN SOUS-OFFICIER du 150° R.I., porteur d'une montre gravée G.-G. (pas identifié), relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière de Vienne-le-Château, tombe 4253.
 UN ADJUDANT-CHEF du 150° R.I. (pas identifié), relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière de Vienne-le-Château, tombe 4293.
 UN SOUS-OFFICIER du 150° R.I. (pas identifié), relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière de Vienne-le-Château, tombe 4228.
 ROUSSET EDOUARD, 173° R.I., 27-6-15, relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière de Vienne-le-Château, tombe 4221.
 MOGIN JOSEPH, caporal, 147° R.I., 31-10-15, relevé à Tahure, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 1006.
 ROUGIER JEAN-BAPTISTE, 147° R.I., 30-10-15, relevé à Tahure, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 1005.
 PERENNES YVES, 147° R.I., 31-10-15, relevé à Tahure, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 1009.
 PRUVOT YVONNET, 147° R.I., 31-10-15, relevé à Tahure, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 1004.
 SAINSON ROBERT, sergent, 224° R.I., 9-10-15, relevé à Tahure, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 1008.
 FAURE JEAN, 7° R.I., 13-1-15, relevé à Perthes, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 1003.
 DROUET ENGELBERT, 22° R.I.T., 24-9-15, relevé à Perthes, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 1011.
 DUTOUR ROBERT, 147° R.I., 1-3-15, relevé à Perthes, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 1012.
 MOREAU RAYMOND, 147° R.I., 1-3-15, relevé à Perthes, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 1013.
 GRARE AUGUSTIN, 33° R.I., 26-2-15, relevé à Mesnil, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 1010.
 BALMIERE JOSEPH, 322° R.I., 10-7-15, relevé à Ripont, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 1014.
 TARRISSE LOUIS, 122° R.I., 10-7-15, relevé à Ripont, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 1015.
 CHEMAIN RENÉ, 167° R.I., 25-9-15, relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière de Vienne-le-Château, tombe 4291.
 ASTOUL JEAN, 228° R.I., 11-10-15, relevé à Tahure, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 1021.
 PETITJEAN EMILE, 147° R.I., 21-10-15, relevé à Tahure, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 1023.
 GUICHOT CHARLES, 83° R.I., 27-9-14, relevé à Hurlus, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 169.
 DECHAUX GUSTAVE, 172° R.I., 28-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 92.
 MARGUERITTE FÉLIX, 236° R.I., 30-9-15, relevé à Tahure, réinhumé cimetière de Suippes, tombe 127.

MAUGER JOSEPH, 354° R.I., 16-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 1032.
 BAIL BENJAMIN, 132° R.I., 27-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 1034.
 PARISSET LOUIS (pas identifié), relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 1030.
 LEPRETRE LOUIS, 354° R.I., 28-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 1031.
 HULOT FRANÇOIS, 354° R.I., 16-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 1033.
 LARQUIER JEAN-MARIE, 88° R.I., 21-9-14, relevé à Perthes, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 1026.
 THIRIAT JOSEPH, capitaine, 26° B.C.P., 25-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 119.
 HOUSSEAU ALPHONSE, 113° R.I., 23-10-14, relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière de Vienne-le-Château, tombe 4315.
 L.E. GUERN AMBROISE, 1905, Lorient, relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière de Vienne-le-Château, tombe 4304.
 LE GOFF YVES, caporal, 2° R.I.C., 18-11-14, relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière Vienne-le-Château, tombe 4319.
 SIMON LOUIS, 403° R.I., 25-9-15, relevé à Ville-sur-Tourbe, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 1038.
 JAYAT HENRI, 138° R.I., 24-9-14, relevé à Saint-Léonard, réinhumé cimetière de Sillery, tombe 5603.
 COUVIDAT FRANÇOIS, 138° R.I., 26-9-14, relevé à Saint-Léonard, réinhumé cimetière de Sillery, tombe 5606.
 ROLLER (porteur d'une cuiller gravée à ce nom, pas identifié), relevé à Saint-Léonard, réinhumé cimetière de Sillery, tombe 5605.
 MAGAUDOUX FRANÇOIS, 138° R.I., 2-10-14, relevé à Saint-Léonard, réinhumé cimetière de Sillery, tombe 5608.
 BOUTET LOUIS, 138° R.I., 24-9-14, relevé à Saint-Léonard, réinhumé cimetière de Sillery, tombe 5607.
 CHOPIN LOUIS, 63° R.I., 26-9-14, relevé à Saint-Léonard, réinhumé cimetière de Sillery, tombe 5602.
 GARCIA ARMAND, 138° R.I., 27-9-14, relevé à Saint-Léonard, réinhumé cimetière de Sillery, tombe 5604.
 DUQUEROIX JEAN, 138° R.I., 9-10-14, relevé à Saint-Léonard, réinhumé cimetière de la Ferme de Suippes, tombe 1041.
 UN ADJUDANT-CHEF inconnu d'Infanterie Coloniale (pas identifié), relevé à Ville-sur-Tourbe, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 1037.
 PETIOT HENRI, 170° R.I., 4-5-17, relevé à Loivre, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 1055.
 LELAY YVES, 24° R.I., 25-9-15, relevé à Aubérive, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 1040.
 CONSTANTINE RAPHAËL, 24° R.I., 23-9-14, relevé à Loivre, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 1054.
 THIRIET GASTON, 79° R.I., 25-9-15, relevé à Mesnil, réinhumé cimetière Ferme de Suippes, tombe 1060.

Janvier 1933

GUILLOIS GEORGES, caporal, 80° R.I., 31-10-15, relevé à Butte de Tahure, réinhumé cimetière national Ferme de Suippes, tombe 1101.
 DENEUX GEORGES, 128° R.I., 7-10-15, relevé Butte de Tahure, réinhumé cimetière national Ferme de Suippes, tombe 1102.
 FAUCON CHARLES, 128° R.I., 6-10-15, relevé à Butte de Tahure, réinhumé cimetière national Ferme de Suippes, tombe 1058.
 COURROUSSE FÉLIX, caporal, 128° R.I., 6-10-15, relevé Butte de Tahure, réinhumé cimetière national Ferme de Suippes, tombe 1059.
 BOUISSET HENRI, capitaine, 15° R.I., 7-3-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national Ferme de Suippes, tombe 1061.
 PICARDAIS JULIEN, sergent, 17° B.C.P., 24-9-14, relevé à Souain, réinhumé cimetière national Ferme de Suippes, tombe 154.
 GILLOT JEAN, 21° R.I., 30-9-14, relevé à Souain, réinhumé cimetière national Ferme de Suippes, tombe 149.
 JULIEN LOUIS, 100° R.I., 6-14-15, relevé à Saint-Hilaire-le-Grand, réinhumé cimetière national Ferme de Suippes, tombe 1057.
 BAVEREY HIPPOLYTE, caporal, 60° R.I., 16-4-17, relevé à Loivre, réinhumé cimetière national de Cormicy, tombe 390.
 NAUROY MARIE, 35° R.I., 16-4-17, relevé à Berméricourt, réinhumé cimetière national de Cormicy, tombe 7573.
 BLANC LAURENT, 363° R.I., 4-5-17, relevé à Berméricourt, réinhumé cimetière national de Cormicy, tombe 7444.
 LAMALLE CHARLES, 42° R.I., 17-4-17, relevé à Berméricourt, réinhumé cimetière national de Cormicy, tombe 7578.
 GRISON SYLVAIN, 31° R.I., 15-12-14, relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4334.
 UN FRANÇAIS inconnu, du 131° R.I. (pas identifié), relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4206.
 UN SERGENT inconnu du 46° R.I. (pas identifié), relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4244.
 DUPONT HENRI, 31° R.I., 11-12-14, relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4333.
 LEFEBVRE LÉON, 46° R.I., 8-1-15, relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4335.
 GIELY MARIUS, 46° R.I., 8-1-15, relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4337.
 POUZOT LOUIS, 46° R.I., 8-1-15, relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4332.
 CHANROUX LDOUARD, 46° R.I., 8-1-15, relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4331.
 CHAMPAIN MAURICE, 46° R.I., 8-1-15, relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4336.

CHAUVRON LÉONARD, 101^e R.I., 25-9-15, relevé au Mont-sans-Nom, réinhumé cimetière national de La Ferme de Suippes, tombe 1093.
 FLEURET LUCIEN, 21^e R.I. Cl., 26-9-15, relevé à Massiges, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1070.
 WALTHER FRANÇOIS, 5^e R.I. Cl., 27-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1080.
 CORDIER LOUIS, 534^e R.I., 28-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1081.
 WATTEAU OSCAR, 273^e R.I., 6-10-15, relevé à Navarin, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1083.
 ROGER ALBERT, 132^e R.I., 13-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1092.
 BONVALLET PIERRE, 132^e R.I., 13-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1091.
 DANDRE GASTON, 132^e R.I., 13-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1090.
 BERTHE PAUL, caporal, 132^e R.I., 13-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1089.
 CHOPIN GEORGES, sergent, 132^e R.I., 13-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1088.
 LETURQUE OCTAVE, 94^e R.I., 8-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1082.
 BAYON PIERRE, 172^e R.I., 27-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1087.
 AMOR BEN MOHAMED, 4^e Tir. Algériens, 28-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 744.
 MOHAMED EL ALI GUERFIT, 4^e Tirailleurs, 28-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 743.
 LEFEVRE CHARLES, 273^e R.I., 7-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1080.
 BAUSSART ALFRED, caporal, 273^e R.I., 6-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1079.
 LEMBRE ALFRED, 273^e R.I., 7-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1077.
 LECOCQ CHARLES, 273^e R.I., 6-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1076.
 BRUNELLES EMILE, 273^e R.I., 7-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1075.
 TOURSEL JEAN, 273^e R.I., 6-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1074.
 BERTIN FRANÇOIS, 273^e R.I., 6-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1073.
 FABURE EUGÈNE, 273^e R.I., 6-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1072.
 UN SERGENT FRANÇAIS inconnu, relevé à Souain (pas identifié), réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1078.
 BROYER CHARLES, 354^e R.I., 28-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1086.
 CONTER JEAN, caporal, 354^e R.I., 28-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1085.
 REINER LOUIS, 22^e R.I. Cl., 14-10-15, relevé à Navarin, réinhumé ossuaire 7 du Monument de Navarin.
 TUDON B. (pas identifié), relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4342.
 JOREAU CHARLES, 131^e R.I., 2-10-14, relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4341.
 MALLET HENRI, 46^e R.I., 8-1-15, relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4340.
 KERMORVANT JEAN-MARIE, 328^e R.I., 5-1-15, relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4339.

Février 1933

MABROUCK BEN AMARTCH, 4^e Tirailleurs, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 745.
 MABROUCK BEN MOHAM BEN MAUR, 4^e Tirailleurs, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 746.
 BONNOTTE ALFRED, sergent, 4^e Tirailleurs, 28-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1152.
 MOHAMED BEN FREDJ BEN FARH, 4^e Tirailleurs, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 747.
 TERRASSE BEN HALDJ BELGACEM, 4^e Tirailleurs, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 748.
 SALAH BEN YOU BEN ABBAS, 4^e Tirailleurs, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 749.
 SALAH SAHHAAD VEN ALI, 4^e Tirailleurs, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 750.
 ALHARDI, caporal, 4^e Tirailleurs, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 751.
 BELGACEM BEN ALI BEN SALAH, 4^e Tirailleurs, 29-11-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 752.
 SALAH BEN MABROUCK BEN CHERIKA, 4^e Tirailleurs, 11-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 753.
 HOERITA BEN MOHAMED, 4^e Tirailleurs, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 754.
 ABDEL ALI BEN AHMED CHELOUL, 4^e Tirailleurs, 28-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 755.
 AMA BEN MOHAMED KÉBISKI, 4^e Tirailleurs, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 756.
 AMOR BEN ALI, 4^e Tirailleurs, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 609.
 SLIMAN EL KHETRUSSE, 4^e Tirailleurs, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 657.

MAHMOUD BEN DAHMANI, 4^e Tirailleurs, 28-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 608.
 AHED BEN MOHAMED, 4^e Tirailleurs, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 607.
 PALIS ERNEST, 26^e B.C.P., 26-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1151.
 XEAU AUBIN, 26^e B.C.P., 26-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1150.
 I.E. DIGABEL, LUCIEN, 26^e B.C.P., 26-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1149.
 DUCHASSAING MARIUS, 26^e B.C.P., 26-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1148.
 PETIT dit LOCART, dit SCHMID ALBERT, 26^e B.C.P., 11-10-16, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1147.
 CHARBONNEL FERNAND, 26^e B.C.P., 26-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1146.
 CUILLEIRE HENRI, 26^e B.C.P., 26-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1145.
 CHEVALLIER MAURICE, sous-lieutenant, 26^e B.C.P., 26-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1143.
 MARCHAIS CLOTAIRE, caporal, 26^e B.C.P., 11-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1142.
 HAMON JEAN-MARIE, 26^e B.C.P., 26-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1141.
 MALESIEUX ALFRED, 310^e R.I., 6-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1140.
 SCHOEMACKER ARTHUR, 310^e R.I., 7-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1139.
 CRINQUETTE GEORGES, 310^e R.I., sergent, 7-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1138.
 TANT JULES, 310^e R.I., 6-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1137.
 CALLIEBOOTER GUSTAVE, 310^e R.I., 7-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1136.
 BYL JULIEN, caporal, 310^e R.I., 7-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1135.
 BOUDENS ARTHUR, 310^e R.I., 6-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1134.
 DEJONGHE GASTON, 310^e R.I., 6-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1133.
 DUBOIS EUGÈNE, 310^e R.I., 6-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1130.
 TROVEL JOSEPH, 26^e B.C.P., 26-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1129.
 BAILLIEUX CHARLES, 310^e R.I., 7-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1127.
 MIZEN RENÉ (pas identifié), relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1126.
 BRICHE JULES, 273^e R.I., 6-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1125.
 LHOMME ADOLPHE, 19^e B.C.P., 27-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1124.
 JOSEPH NICOLAS, caporal, 19^e B.C.P., 11-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1123.
 TESTU HENRI, 19^e B.C.P., 27-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1122.
 GUEGAN ALEXANDRE, 19^e B.C.P., 27-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1121.
 HILLION JEAN-BAPTISTE, 19^e B.C.P., 27-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1120.
 GRAD BERNARD, caporal, 2^e Etranger, 28-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1119.
 SERRES ETIENNES, 1^{er} Etranger, 11-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1118.
 RIESSEN THÉOPHILE, 2^e Etranger, 28-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1117.
 BAK JOËL, 1^{er} Etranger, 28-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1116.
 NICOL JOSEPH, 132^e R.I., 12-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1115.
 DIMITRESCO THOMAS, sergent, 2^e Etranger, 28-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1114.
 DE SOUZA MANOËL, 1^{er} Etranger, 28-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1113.
 KUMMER JEAN, caporal, 2^e Etranger, 28-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1112.
 SIMONETTI ALEXANDRE dit CIPRIANI, 2^e Etranger, 28-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1111.
 EMINIAN HAMPAD, 2^e Etranger, 28-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1110.
 LE NOXAIC ARMAND, 132^e R.I., 9-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1109.
 DAVID LUCIEN, 19^e B.C.P., 27-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1108.
 COURTONNE LOUIS, 19^e B.C.P., 27-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1107.
 VERDIÈRE LOUIS, 273^e R.I., 6-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1106.
 CINTRAT MAURICE, 26^e B.C.P., relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1105.
 SALOME MARCEL, 310^e R.I., 6-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1104.

- VERNAV ANTOINE, 42° R.I., 29-9-15, relevé à Saint-Hilaire-le-Grand, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1063.
- BAROTIN SAMUEL, 1912, La Roche-sur-Yon, 10-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1103.
- CARPENTIER ERNEST (pas identifié), relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4343.
- GASNOT ZÉPHIRIN, sergent-fourmier, 52° R.I.C., 26-9-15, relevé à Navarin, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1184.
- DELEBARRE FORTUNÉ, 73° R.I., sergent, 5-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1180.
- DUPONT ABEL, 273° R.I., 5-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1181.
- LE GENISSEL EMILE, 69° B.C.P., 8-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1177.
- PIRON ALFRED, 69° B.C.P., 6-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1174.
- TREMBLAY EDMOND, sergent, 69° B.C.P., 6-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1175.
- MENAGER EOGARD, 317° R.I., 29-9-15, relevé à Saint-Souplet-sur-Py, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1173.
- BELHOMME EMILE, caporal, 317° R.I., 29-9-15, relevé à Saint-Souplet-sur-Py, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1172.
- COFFIN ABEL, caporal, 317° R.I., 29-9-15, relevé à Saint-Souplet-sur-Py, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1171.
- CIPRIANI ALEXANDRE, sous-lieutenant, 53° R.I.C., 25-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1178.
- FERRE GEORGES, sous-lieutenant, 3° R.I. Cle, 28-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1179.
- GUELTON LÉOPOLD, 9° B.C.P., 17-9-14, relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 3637.
- THIBAUT PAULIN, 4° R.I., 16-2-15, relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 3636.
- LALUQUE GEORGES, 76° R.I., 30-9-14, relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 3638.
- DUPRE JEAN, sergent, 2° R.I. Cle, 3-11-14, relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 3988.
- UN FRANÇAIS inconnu, relevé à La Gruerie, porteur d'une montre gravée R.-F. (pas identifié), réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 3969.
- GUILLOUX JOACHIM, 2° R.I. Cle, 3-11-14, relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 3974.
- ROUX OPTAT, 52° R.I., 25-9-15, relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1221.
- UN FRANÇAIS inconnu, relevé à Tahure, porteur d'une baguette gravée A.-C. (pas identifié), réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1235.
- DYLUC JEAN, 140° R.I., 25-9-15, relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1237.
- CHAUNE VICTOR (pas identifié), relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1236.
- MOLINIER JOSEPH, 140° R.I., 25-9-15, relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1238.
- FAURE LOUIS, 37° R.I. Cle, 6-10-15, relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1251.
- SEYTRE ANDRÉ, 35° R.I. Cle, 6-10-15, relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1250.
- LAROQUE JEAN, 35° R.I. Cle, 6-10-15, relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1249.
- MASSO EUGÈNE, 37° R.I. Cle, 6-10-15, relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1248.
- LAFOURCADE VINCENT, 37° R.I. Cle, 6-10-15, relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1247.
- MOLLARD ALEXIS, 35° R.I. Cle, 6-10-15, relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1246.
- SERVOIR MARCEL, 35° R.I. Cle, 1-10-15, relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1245.
- LALLIER AUGUSTE, 35° R.I. Cle, 5-10-15, relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1243.
- PIGEON CLÉMENT, 35° R.I. Cle, 7-10-15, relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1242.
- BAZILLIQUE EDOUARD, caporal, 35° R.I. Cle, 29-9-15, relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1241.
- GOMOT JEAN-MARIE, 35° R.I. Cle, 5-10-15, relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1240.
- UN FRANÇAIS inconnu, relevé à Tahure, porteur d'une montre gravée A.-C. (pas identifié), réinhumé cimetière nat. Ferme de Suippes, tombe 1239.
- DEBORNES ALBERT, caporal, 35° R.I. Cle, 6-10-15, relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1213.
- LAFONT LOUIS, 99° R.I., 16-10-15, relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1212.
- COTTET FRANÇOIS, caporal, 140° R.I., 25-9-15, relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1217.
- BALLOT AIMÉ, 52° R.I., 26-9-15, relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1215.
- HALGAND LOUIS, 415° R.I., 15-7-18, relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1216.
- UN FRANÇAIS inconnu, relevé à Mesnil, porteur d'une alliance gravée E.-T. (pas identifié), réinhumé cimet. nat. Ferme de Suippes, tombe 1218.
- REMAUD CÉLESTIN, caporal, 93° R.I., 25-9-15, relevé à Mesnil, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1219.
- FLAMENT ANDRÉ, 8° R.I., 15-2-17, relevé à Beauséjour, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1209.
- JADAUD ALFRED, 3° R.I. Cle, 25-9-15, relevé à Ville-sur-Tourbe, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1211.
- WARENGHIEN ALBERT, 8° B.C.P., 25-9-15, relevé à Aubérive, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1208.

Mars 1933

- LEDROIT FERNAND, 4° B.C.P., 27-9-15, relevé à Maisons-de-Champagne, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1158.
- GROSJEAN ARMAND, 172° R.I., 28-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1192.
- UN ADJUDANT français inconnu du 15° R.I. (pas identifié), relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1228.
- THIERRY GEORGES, 15° R.I., 7-3-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1232.
- SCHINDLER LÉON, 31° R.I., 7-3-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1233.
- CARTERON MARCEL, caporal, 172° R.I., 26-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1202.
- GAROT ALBERT, 361° R.I., 6-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1200.
- REYNARD CLOVIS, 1907, Nîmes 1709, 15-10-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1222.
- SONET JULES, 172° R.I., 26-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1223.
- ROSIER PIERRE, 172° R.I., 26-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1224.
- PAL EUGÈNE, 354° R.I., 28-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1225.
- GALAIS JOSEPH, 354° R.I., 28-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1226.
- DROULLE RENÉ, 354° R.I., 28-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1227.
- VERICHON BENOÎT, 172° R.I., 26-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1188.
- BRIAT HENRI, 354° R.I., 28-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1187.
- BAUDRAND JEAN, 172° R.I., 26-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1185.
- MORGUET ANDRÉ, 38° R.I.C., 29-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1191.
- BERNON AUGUSTIN, 42° R.I. Cle, 25-9-15, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1199.
- PREVOST, 42° R.I. Cle, relevé à Souain, réinhumé cimetière national de la Ferme de Suippes, tombe 1201.

(à suivre)

FORMULE DE LEGS

destinés à la Fondation du Monument aux Morts des Armées de Champagne et Ossuaire de Navarin

La Fondation dite « Monument aux Morts de Champagne et Ossuaire de Navarin », ayant été reconnue d'utilité publique par décret du 16 mai 1933 a qualité pour recevoir les dons et legs qui lui sont faits en argent ou en nature.

La formule ci-dessous insérée dans les dispositions testamentaires, suffit pour assurer l'exécution des dernières volontés du donateur :

Je donne et lègue à la Fondation dite « Monument aux Morts des Armées de Champagne et Ossuaire de Navarin », dont le Siège est à Paris, 34 bis, rue Vignon, la somme de nette de tous droits et de frais

Date :

Signature :